

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION



RAPPORT ANNUEL 2019-2020

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DES PÊCHERIES

ET DE L'ALIMENTATION

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification, des politiques et des études économiques en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Quebec.ca.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications au info@mapaq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
1^{er} étage
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (1 888 222-6272)
Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-87390-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-87391-4 (version électronique)
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2020

MESSAGE DU MINISTRE



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec fierté que je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport présente notamment les résultats obtenus quant aux engagements de notre Plan stratégique 2019-2023.

C'est d'ailleurs par ce plan stratégique que l'action du Ministère s'inscrit dans les grandes priorités gouvernementales en ce qui a trait à l'économie, à l'entrepreneuriat, à l'achat local, au développement des régions et à la réduction des formalités administratives.

Au cours des prochaines années, le Ministère et ses partenaires auront à travailler de concert dans la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*, de manière à déployer un secteur dynamique qui est à l'écoute des consommateurs.

J'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur une équipe solide, compétente et qui a à cœur la prospérité du secteur bioalimentaire. Les résultats que nous déposons en témoignent.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,



André Lamontagne

Québec, septembre 2020

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre les résultats de l'année 2019-2020 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au regard de notre Plan stratégique 2019-2023, de l'utilisation optimale des ressources et de toutes les autres exigences gouvernementales.

Plus que jamais, le Ministère réaffirme sa contribution à la vitalité des territoires et à la santé de la population, ainsi que son rôle économique qui s'incarne dans une approche de développement durable.

Notre organisation, comme plusieurs organismes publics, fait face à de nombreux défis organisationnels. D'ailleurs, pour renforcer sa cohésion et sa performance, le Ministère s'est engagé de manière ambitieuse à accroître la satisfaction de sa clientèle et à hausser l'utilisation des nouvelles technologies numériques.

L'ensemble des réalisations présentées dans ce rapport témoigne des efforts consentis par le Ministère et son personnel. Je remercie tous les employés pour leur dévouement exceptionnel démontré année après année.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Dufresne'. The signature is fluid and stylized, with a large loop at the end.

René Dufresne

Québec, septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES | 3 |
| RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE | 5 |
| 1. L'ORGANISATION | 7 |
| 1.1 L'organisation en bref | 7 |
| 1.2 Faits saillants | 9 |
| 2. LES RÉSULTATS | 11 |
| 2.1 Plan stratégique | 11 |
| 2.2 Déclaration de services aux citoyens | 37 |
| 3. LES RESSOURCES UTILISÉES | 39 |
| 3.1 Utilisation des ressources humaines | 39 |
| 3.2 Utilisation des ressources financières | 41 |
| 3.3 Utilisation des ressources informationnelles | 41 |
| 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES | 42 |
| 4.1 Gestion et contrôle des effectifs | 42 |
| 4.2 Développement durable | 43 |
| 4.3 Occupation et vitalité des territoires | 51 |
| 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics | 64 |
| 4.5 Accès à l'égalité en emploi | 66 |
| 4.6 Allégement réglementaire et administratif | 70 |
| 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels | 72 |
| 4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration | 73 |
| 4.9 Politique de financement des services publics | 74 |

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications présentés dans ce rapport.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.



René Dufresne

Québec, septembre 2020

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

René Dufresne

Sous-ministre

Marie-Odile Koch

Secrétaire générale et directrice
de la coordination ministérielle

Christine Barthe

Sous-ministre adjointe à la santé animale
et à l'inspection des aliments

Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement régional
et au développement durable

Abdoul Aziz Niang

Sous-ministre adjoint aux pêches
et à l'aquaculture commerciales

Louise Leblanc

Sous-ministre adjointe
à la formation bioalimentaire

Bernard Verret

Sous-ministre adjoint à la transformation
et aux politiques bioalimentaires

Anne Boucher

Directrice générale des services à la gestion

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur René Dufresne

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec

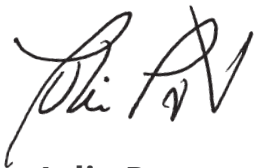
Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à la validation des résultats, des indicateurs, des explications et des autres renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Notre responsabilité consistait à évaluer la qualité et la cohérence de l'information en nous basant sur notre analyse. Nos travaux visaient à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de ces travaux, nous concluons que l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion paraît de qualité et cohérente.

La directrice de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,



Julie Parent

Québec, septembre 2020

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Au Québec, la responsabilité du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce secteur couvre l'ensemble des activités liées à l'agriculture, aux pêches et à l'aquaculture commerciales, à la transformation, aux commerces de l'alimentation (de gros et de détail) ainsi qu'aux services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des marchés institutionnels privé et public. Il joue un rôle majeur au regard de l'alimentation de la population québécoise.

Le Ministère a également pour responsabilité d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. De plus, il est impliqué dans la formation collégiale spécialisée en agriculture et en agroalimentaire.

La mission

« Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. »

Le libellé de la mission du Ministère s'inspire de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde* (ci-après nommée « Politique bioalimentaire »), coconstruite avec les partenaires du secteur bioalimentaire au cours de la démarche du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017. Il donne un signal fort d'intégration de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire dans les activités du Ministère.

La vision

« En synergie avec les partenaires et pour répondre aux besoins des consommateurs, nos compétences au service d'un secteur bioalimentaire engagé à alimenter notre monde. »

Les valeurs

Le Ministère s'appuie sur une déclaration de valeurs plaçant la collaboration, le professionnalisme, la transparence et l'équité au cœur des actions et des services de son personnel.

La clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- les citoyens et les consommateurs;
- les entreprises agricoles;
- les pêcheurs et les aquaculteurs;
- les transformateurs alimentaires;
- les distributeurs, les grossistes et les détaillants en alimentation;
- les manipulateurs d'aliments et les restaurateurs;
- les fournisseurs de services à la production;
- les étudiants en formation initiale et les clients de la formation continue de l'Institut de technologie agroalimentaire;
- les ministères et les organismes gouvernementaux (municipaux, provinciaux, fédéral et international);
- les organismes non gouvernementaux contribuant à la mise en œuvre de sa mission.

Les champs d'activités

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce son intervention par du soutien professionnel, de l'appui financier, de la formation ou de l'encadrement légal et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre.

Ces organismes sont :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaq.gouv.qc.ca);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.gouv.qc.ca);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (www.cartv.gouv.qc.ca).

Chiffres clés

| CHIFFRES CLÉS | DESCRIPTION |
|---------------|---|
| 1 610 | Effectif du Ministère |
| 597,3 M\$ | Dépenses du Ministère |
| 22 | Directions régionales réparties dans trois réseaux au 31 mars 2020* |
| 46 539 | Inspections réalisées au cours de l'exercice 2019-2020 auprès des établissements alimentaires et en santé et bien-être des animaux |
| 911 | Étudiants inscrits en formation initiale dans les campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe de l'Institut de technologie agroalimentaire (trimestre de l'automne 2019) |
| 135 M\$ | Aides financières versées à des entreprises bioalimentaires en 2019-2020 (en excluant le crédit de taxes foncières agricoles) |
| 82 | Ententes de partenariat dans les domaines de la recherche et de l'expertise, de l'inspection, de la formation, de l'appui aux entreprises et du développement régional en 2019-2020 |

* Agriculture et transformation, pêches et aquaculture commerciales, inspections et bien-être animal.

1.2 Faits saillants

Un crédit de taxes foncières agricoles amélioré et simplifié

Le 5 novembre 2019, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a déposé, à l'Assemblée nationale, le projet de loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles. Cette loi, sanctionnée le 17 mars 2020, permettra de réduire des deux tiers les communications et les interventions annuelles avec les producteurs agricoles, qui passeront de 275 000 à 90 000. Elle protège également les producteurs contre les valeurs extrêmes des terres agricoles, en plafonnant leur valeur imposable et en élargissant le bassin des comparables pour les évaluateurs municipaux. Elle crée une catégorie d'immeubles forestiers afin de permettre, facultativement, l'application par la municipalité d'un taux foncier particulier, ce qui répond à une demande de longue date des producteurs forestiers. Dans la foulée de la Stratégie pour la transformation numérique gouvernementale 2019-2023, elle jette finalement les bases d'un guichet unique de collecte de données entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et La Financière agricole du Québec.

Afin d'assurer le maintien d'un dialogue constructif avec les partenaires, un comité de suivi avec les instances municipales et le milieu agricole a été formé. Ce comité aura pour mandat de faciliter les échanges sur les effets de la réforme avec les entreprises agricoles et les municipalités, de documenter d'éventuelles questions, de déterminer, le cas échéant, des pistes de solution concertées et de faire rapport au gouvernement.

Une première rencontre annuelle des partenaires et le lancement du Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*

Réunissant près de 225 partenaires bioalimentaires et gouvernementaux engagés dans la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire, la première rencontre annuelle des partenaires s'est tenue le 31 mai 2019. Elle s'est articulée autour des deux grandes ambitions de la Politique : maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs et développer un secteur bioalimentaire prospère et durable. Cette rencontre a marqué un premier jalon dans la démarche de mise en œuvre de la Politique. Elle a permis de tracer un bilan du suivi des ambitions et des cibles de la Politique et de confirmer l'adhésion des partenaires aux principales mesures et actions prévues au Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire. Rendu public le 29 janvier 2020, ce Plan d'action concrétise les intentions de la Politique en actions. Il présente notamment une synthèse des mesures et des actions prévues par l'ensemble des partenaires bioalimentaires et gouvernementaux en vue d'atteindre les cibles fixées pour 2025, et a été construit à partir des quelque 60 feuilles de route des partenaires bioalimentaires, régionaux et gouvernementaux. Couvrant une période de cinq ans, ces documents pourront être révisés annuellement en fonction de l'évolution de la mise en œuvre de la Politique.

De nouvelles ententes pour l'application de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Le Ministère a signé de nouvelles ententes avec des sociétés protectrices des animaux (SPA) et des sociétés pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) qui établissent un programme d'inspection visant l'application de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal. Grâce à ces ententes, les SPA et les SPCA pourront mener, conformément aux exigences de la Loi, des inspections en bien-être animal, pour le compte du MAPAQ. Cela permet au Ministère de répondre à la préoccupation croissante du public face à l'importance du bien-être animal et d'accroître la disponibilité et la rapidité d'intervention de l'ensemble de ses ressources d'inspection.

Des avancées dans la mise en œuvre du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre

Le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre (Pôle) a pour mandat de proposer une stratégie d'intervention dans la zone littorale favorisant la mise en place d'une agriculture durable, adaptée et respectueuse de l'écosystème du lac Saint-Pierre et soutenant la restauration de milieux prioritaires.

La mise en œuvre de la programmation de recherche du Pôle a débuté au cours de la saison 2019 :

- Afin d'effectuer ses travaux dans le littoral du lac Saint-Pierre, le Pôle a obtenu, en juin 2019, de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une autorisation à des fins de recherche et d'expérimentation en vertu de l'article 29 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Des ententes de collaboration ont été signées avec 20 producteurs agricoles, lesquels participent activement aux travaux scientifiques par la mise à disposition de terres en culture et, pour certains, la réalisation d'opérations en champs.
- Une vingtaine de projets, dirigés par près d'une trentaine de chercheurs, ont pu débuter.

En complémentarité avec les travaux du Pôle, un mandat de recherche a été donné à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement afin de mettre en place un volet de recherche et d'expérimentation sur les éléments nutritifs des plantes cultivées en zone littorale.

Finalement, une Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre, visant à informer le grand public sur le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre et les travaux du Pôle, a été élaborée.

L'innovation au cœur des pêches et de l'aquaculture commerciales grâce à une nouvelle direction

Vu l'importance que revêt l'innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture au Québec, le MAPAQ a mis sur pied, en 2019, la Direction de l'innovation (DI), consacrée au soutien de la recherche et de l'innovation propres à ce secteur. Située à Gaspé, cette direction a pour mandat d'orienter le Ministère sur les enjeux scientifiques et techniques, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes d'appui financier à la recherche et de participer à des structures de concertation en lien avec l'innovation.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Un secteur bioalimentaire dynamique à l'écoute des consommateurs

Orientation 1 : Répondre aux attentes des consommateurs d'ici et d'ailleurs

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | PAGE |
|--|--|-------------------|---------------------|------|
| Objectif 1 Accroître l'achat d'aliments québécois dans les réseaux d'approvisionnement du Québec | Indicateur 1.1 Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois | Mesure initiale | 3,8 % | 15 |
| | Indicateur 1.2 Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec | 70 % annuellement | 67 % | 16 |
| Objectif 2 Accroître les ventes des entreprises bioalimentaires sur les marchés extérieurs | Indicateur 2.1 Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises | 70 % annuellement | 88,5 % | 17 |
| Objectif 3 Appuyer la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires | Indicateur 3.1 Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires | 95 % annuellement | 96,9 % | 18 |

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | PAGE |
|--|--|------------------|---------------------|------|
| Objectif 4 Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité | Indicateur 4.1 Proportion cumulée des établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité | 4 % | 3 % | 19 |
| | Indicateur 4.2 Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé | 50 | 51 | 20 |

Orientation 2 : Soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | PAGE |
|--|--|--------------------------|----------------------------|------|
| Objectif 5 Accroître l'investissement dans les entreprises bioalimentaires | Indicateur 5.1 Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère | 0,5 G\$ | 0,7 G\$ | 21 |
| Objectif 6 Stimuler la recherche et l'innovation comme levier du développement du secteur bioalimentaire | Indicateur 6.1 Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère | 75 M\$ | 89,5 M\$ | 22 |
| Objectif 7 Accompagner les entreprises dans le développement de leur prospérité et de leur durabilité | Indicateur 7.1 Proportion d'entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés | 17 % (de 2016 à 2020) | 14,3 % (de 2016 à 2020) | 23 |

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | PAGE |
|---|--|---|---------------------|------|
| Objectif 8 Former une main-d'œuvre qualifiée pour les employeurs du secteur bioalimentaire | Indicateur 8.1 Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire | Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012 | 56,9 % | 24 |
| Objectif 9 Contribuer à l'atténuation de la rareté de main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire | Indicateur 9.1 Taux d'augmentation du chiffre d'affaires par emploi des entreprises de transformation alimentaire et de production horticole appuyées par le Ministère | Moyenne annuelle de 5 % ou plus | 43,5 % | 25 |
| Objectif 10 Soutenir la relève entrepreneuriale dans le démarrage et l'acquisition d'entreprises dans les secteurs agricole et de la capture | Indicateur 10.1 Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement | 335 | 293 | 26 |
| Objectif 11 Soutenir la croissance du secteur biologique | Indicateur 11.1 Superficies en production biologique | 100 000 ha | 98 407 ha | 27 |
| Objectif 12 Appuyer la responsabilisation des éleveurs dans l'implantation des bonnes pratiques reconnues en matière de santé et de bien-être des animaux | Indicateur 12.1 Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux | 10 % | 43 % | 28 |
| Objectif 13 Renforcer l'accompagnement permettant l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles | Indicateur 13.1 Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables | 5 % | 2,7 % | 29 |

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | PAGE |
|---|--|------------------|---------------------|------|
| Objectif 14 Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire | Indicateur 14.1 Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire | 55 % | 85 % | 30 |

Enjeu 2 : Une organisation adaptée à un environnement d'affaires évolutif

Orientation 3 : Renforcer la cohésion et la performance organisationnelles

| OBJECTIFS | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | PAGE |
|---|--|--|--------------------------------------|------|
| Objectif 15 Augmenter le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services | Indicateur 15.1 Taux de satisfaction à l'égard de la prestation de services par segment de clientèle | Mesure initiale | Taux de satisfaction moyen de 8,5/10 | 31 |
| Objectif 16 Réduire le coût des formalités réglementaires et administratives | Indicateur 16.1 Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives | D'ici 2022-2023 : Commerce de détail et restauration : 20 % Enregistrement des exploitations agricoles : 15 % Crédit de taxes foncières agricoles : 40 % | 5,5 % 20,8 % 1,5 % | 32 |
| Objectif 17 Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant le développement des compétences du personnel | Indicateur 17.1 Indice de qualité de vie au travail | Mesure initiale | S.O. | 34 |
| Objectif 18 Hausser l'utilisation des outils numériques par la clientèle | Indicateur 18.1 Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés | 34 % | 36 % | 35 |

Résultats détaillés 2019-2020

relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Note au lecteur : Depuis la parution de son Plan stratégique 2019-2023, le Ministère a poursuivi les travaux permettant d'établir une mesure de départ pour chacune de ses cibles. Il est possible que des mesures de départ n'apparaissant pas dans le Plan stratégique soient présentées dans le présent rapport annuel ou que des mesures de départ inscrites dans le Plan stratégique aient été revues et corrigées en vue de la parution du présent rapport.

ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE DYNAMIQUE À L'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Orientation 1 : Répondre aux attentes des consommateurs d'ici et d'ailleurs

OBJECTIF 1.1 : ACCROÎTRE L'ACHAT D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS DANS LES RÉSEAUX D'APPROVISIONNEMENT DU QUÉBEC

Contexte lié à l'objectif :

L'achat d'aliments québécois est un vecteur de retombées économiques. Que ce soit dans les réseaux du détail et de la restauration, le milieu institutionnel ou les marchés de proximité, les consommateurs et les acheteurs professionnels ont accès à un vaste choix de produits bioalimentaires. Les entreprises bioalimentaires qui produisent ou transforment des produits doivent faire face à une concurrence féroce.

La place occupée par les aliments québécois dans les établissements publics est une priorité pour le Ministère et le gouvernement. La définition de cibles d'achat local est nécessaire pour signifier des attentes envers les responsables des approvisionnements alimentaires des établissements publics québécois.

La Politique bioalimentaire renforce l'engagement du gouvernement dans l'accroissement, par le milieu institutionnel, de l'achat d'aliments québécois frais, de bonne qualité nutritive et écoresponsables. Le Ministère entend ainsi mettre en place un cadre stratégique gouvernemental pour l'accroissement des achats d'aliments québécois dans le milieu institutionnel, dont la vision est de faire en sorte que, d'ici 2025, tous les établissements publics québécois se dotent d'une cible d'achat d'aliments québécois. Cet objectif sera réalisé dans le respect des lois, des règlements et des accords commerciaux en vigueur sur les marchés publics auxquels le Québec s'est déclaré lié. D'ici 2022-2023, il est prévu qu'une proportion de 85 % des établissements publics visés faisant partie du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur se dotent d'une cible d'achat local.

Indicateur 1.1 : Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois

(mesure de départ : S.O.)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|------------------|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | Mesure initiale | 20 % | 45 % | 85 % |
| Résultats | 3,8 % (Atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, le Ministère a répertorié 1 858 établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui sont visés par cet indicateur. Le programme Aliments du Québec au menu reconnaît les établissements qui mettent les produits du Québec au menu de leurs services alimentaires. En 2019-2020, 70 établissements publics québécois visés faisaient partie de ce programme, soit 3,8 %.

Afin de favoriser l'achat local et l'accroissement des achats d'aliments québécois au sein du marché institutionnel, le MAPAQ a planifié la mise en place en 2020-2021 d'un cadre stratégique gouvernemental pour l'accroissement des achats d'aliments québécois dans le milieu institutionnel.

Indicateur 1.2 : Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec

(mesure de départ : S.O.)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|------------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cibles | 70 % annuellement | 70 % annuellement | 70 % annuellement | 70 % annuellement |
| Résultats | 67 % (Non atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, lors une enquête menée auprès des entreprises soutenues par le programme Accès aux marchés (PAM), dont le projet de commercialisation est terminé depuis au moins 12 mois, 67 % d'entre elles ont affirmé avoir enregistré une croissance de ventes d'au moins 6 %.

La croissance du chiffre d'affaires de ces entreprises au Québec était alors comparée à la croissance des ventes dans le secteur du détail au Québec. Cette croissance a été de 5,9 % en 2019.

Dans les prochaines années, l'échantillon inclura les projets du programme Proximité dont la nouvelle version a été lancée en janvier 2019.

OBJECTIF 2 : ACCROÎTRE LES VENTES DES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

Contexte lié à l'objectif :

L'exportation est également un vecteur stratégique pour l'industrie bioalimentaire québécoise. Une augmentation des exportations a des effets structurants sur l'économie ainsi que sur les niveaux de croissance, d'emploi et d'investissement.

L'accroissement de la demande alimentaire mondiale présente des occasions d'affaires pour les entreprises bioalimentaires québécoises. Les accords et ententes de commerce en vigueur et à venir, dont l'Accord de commerce Canada-États-Unis-Mexique, offrent également des occasions d'affaires, tout en apportant des défis à relever en matière de commercialisation.

Pour atteindre la cible de la Politique bioalimentaire qui est de porter à 14 G\$, d'ici 2025, les exportations bioalimentaires, le Ministère entend maintenir sa gamme de services aux entreprises bioalimentaires, qui allie les activités de maillage et les rencontres d'acheteurs internationaux à la diffusion d'information stratégique, et poursuivre son soutien financier pour faciliter les démarches de ces entreprises en matière de commercialisation à l'étranger.

Indicateur 2.1 : Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises

(mesure de départ : S.O.)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cibles | 70 % annuellement | 70 % annuellement | 70 % annuellement | 70 % annuellement |
| Résultats | 88,5 % (Atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, lors d'une enquête menée auprès des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues par le programme Soutien aux exportations bioalimentaires, dont le projet de commercialisation est terminé depuis au moins 12 mois, 88,5 % d'entre elles ont affirmé avoir enregistré une croissance des ventes supérieure à 3 %.

La croissance du chiffre d'affaires de ces entreprises à l'exportation était alors comparée à la croissance totale des exportations bioalimentaires. Cette croissance a été de 3 % en 2019.

OBJECTIF 3 : APPUYER LA RESPONSABILISATION DES ÉTABLISSEMENTS ALIMENTAIRES DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES SANITAIRES

Contexte lié à l'objectif :

La sécurité alimentaire et la maîtrise des risques sanitaires sont des responsabilités qui incombent à tous les intervenants de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs, et qui revêtent une importance capitale pour le Ministère. L'inspection des établissements alimentaires permet de surveiller et d'améliorer leur degré de responsabilisation à cet égard. Le Ministère entend maintenir un haut niveau de sécurité en ce qui concerne les aliments et exercer une surveillance soutenue auprès des établissements alimentaires pour qu'ils maîtrisent les risques sanitaires et les maintiennent à un niveau de 95 % ou plus chaque année.

Indicateur 3.1 : Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires

(mesure de départ : 96 % en 2018-2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cibles | 95 % annuellement | 95 % annuellement | 95 % annuellement | 95 % annuellement |
| Résultats | 96,9 % (Atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les résultats obtenus sont à la mesure des efforts concertés, autant du gouvernement que des établissements alimentaires, quant à la maîtrise des risques sanitaires.

L'inspection des établissements alimentaires sert à surveiller et à améliorer le niveau de responsabilisation des entreprises. La démarche du Ministère en matière d'inspection repose sur des méthodes d'enquête et de surveillance planifiées en fonction de la maîtrise des risques sanitaires d'un établissement. Cette méthode permet au Ministère de concentrer les efforts là où ils sont davantage requis, favorisant des gains d'efficacité.

OBJECTIF 4 : SOUTENIR L'OFFRE QUÉBÉCOISE D'ALIMENTS TRANSFORMÉS DE QUALITÉ

Contexte lié à l'objectif :

Pour accéder aux marchés, les détaillants et les distributeurs exigent des entreprises de transformation alimentaire qu'elles détiennent des certifications attestant la salubrité de leurs aliments. Ces certifications incitent les entreprises à investir dans de nouveaux équipements ainsi que dans l'adaptation de leurs locaux et à modifier la gestion de leurs opérations. Ainsi, les transformateurs alimentaires québécois sont de plus en plus nombreux à vouloir mettre en place des systèmes de contrôle et de gestion de la qualité basés, notamment, sur la méthode d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques (HACCP) ou reconnus par l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire (Global Food Safety Initiative [GFSI]). En plus de rassurer les acheteurs, ces systèmes permettent de mieux contrôler les procédés de fabrication de même que les risques, et ils favorisent la réduction des pertes, entraînant ainsi un gain de productivité.

Le Ministère s'est engagé à aider les établissements de transformation alimentaire du Québec à mettre en place ou à améliorer les systèmes de contrôle et de gestion de la qualité qui contribuent à percer de nouveaux marchés et à favoriser la croissance sur les marchés. Le Ministère vise à faire passer de 1,2 % en 2018-2019 à 12 % en 2022-2023 la proportion des établissements de transformation alimentaire appuyés dans la mise en place ou dans l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité.

Indicateur 4.1 : Proportion cumulée des établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité

(mesure de départ : 1,2 % en 2018-2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | 4 % | 7 % | 10 % | 12 % |
| Résultats | 3 % (Non atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Une proportion de 3 % d'établissements de transformation alimentaire québécois ont été appuyés par le Ministère dans le cadre de 39 nouveaux projets en 2019-2020, en plus des 34 projets initiaux en 2018-2019. Ces projets concernent l'implantation ou l'amélioration de systèmes de contrôle de la qualité par l'entremise du programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité (PTA), du Programme d'appui aux fromageries (PAF) ainsi que du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (PAFDSPAC).

Des travaux seront réalisés pour vérifier, d'une part, si le niveau des cibles annuelles fixées initialement était adéquat et, d'autre part, si les programmes doivent être modifiés pour inciter les établissements à y participer.

Indicateur 4.2 : Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé

(mesure de départ : 8 en 2018-2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | 50 | 120 | 120* | 120* |
| Résultats | 51 (Atteinte) | | | |

* Les cibles sont établies en fonction de l'aide en vigueur jusqu'au 31 mars 2021 et à ajuster selon le renouvellement de l'aide, s'il y a lieu.

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère a soutenu financièrement 51 projets pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé, soit 8 projets amorcés en 2018-2019 et 43 projets amorcés en 2019-2020.

Parmi ces projets, 43 proviennent du programme Alimentation santé (PAS). Ce nouveau programme, issu de l'union des efforts collectifs du MSSS et du MAPAQ, ayant comme objectif principal d'améliorer la qualité nutritive des aliments transformés, cadre spécifiquement avec l'indicateur de résultats.

De même, par l'entremise du programme Innov'Action agroalimentaire 2018-2023, un projet de recherche et développement a été soutenu financièrement pour la production de charcuteries faibles en sodium et en gras saturés.

De plus, six entreprises ont été soutenues par le programme Soutien aux exportations bioalimentaires (SEB) et ont promu leurs produits transformés à valeur santé afin de répondre aux attentes des consommateurs d'ici et d'ailleurs.

Enfin, un dernier projet a été financé pour mettre en valeur les aliments transformés de bonne qualité nutritive et inciter les consommateurs à les utiliser.

Orientation 2 : Soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur

OBJECTIF 5 : ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

Contexte lié à l'objectif :

La Politique bioalimentaire vise 15 G\$ d'investissements par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire, d'ici 2025. De plus, le gouvernement a signifié sa volonté de stimuler les investissements dans le secteur bioalimentaire en y consacrant des sommes substantielles lors des annonces des discours sur les budgets 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, dont plus récemment la mise en place d'une enveloppe d'investissement agricole et agroalimentaire, à laquelle s'ajoute le Fonds des pêches du Québec 2019-2024.

Indicateur 5.1 : Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : S.O.)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | 0,5 G\$ | 0,9 G\$ | 1,3 G\$ | 1,6 G\$ |
| Résultats | 0,7 G\$ (Atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, les investissements générés ont dépassé la cible fixée à 0,5 G\$. Au total, les programmes du Ministère ont soutenu des investissements de près de 0,7 G\$ (667 M\$) et ceux-ci sont répartis comme suit pour les trois secteurs bioalimentaires :

- Agricole : 380,1 M\$;
- Pêcheries et aquaculture : 17,2 M\$;
- Transformation alimentaire : 269,7 M\$.

Les résultats du secteur de la transformation alimentaire sont principalement attribuables au programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité, qui a notamment reçu un budget additionnel de 25 M\$ en juin 2019 du gouvernement du Québec. Ce budget additionnel a permis d'accélérer les investissements des entreprises du secteur.

De plus, l'aide financière accordée par les programmes d'investissements du secteur des pêches et de l'aquaculture a été supérieure à ce qui avait été prévu initialement pour l'année 2019-2020.

OBJECTIF 6 : STIMULER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION COMME LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

L'appui des activités de recherche et d'innovation s'avère essentiel au développement du bioalimentaire, tant pour accroître la compétitivité des entreprises que pour satisfaire les attentes des marchés ou pour répondre aux enjeux sociétaux en proposant des solutions novatrices. Le financement concerté de projets structurants par plusieurs partenaires permet de soutenir des initiatives de plus grande envergure et de faire en sorte que le transfert des connaissances soit plus efficace lorsque ceux-ci sont impliqués. Les organismes, les établissements de recherche et les entreprises bénéficiant de l'aide du Ministère génèrent, avec la contribution de partenaires privés ou de fonds subventionnaires, de l'investissement dans le développement des technologies et des connaissances au bénéfice du secteur bioalimentaire.

Indicateur 6.1 : Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : S.O.)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | 75 M\$ | 140 M\$ | 200 M\$ | 275 M\$ |
| Résultats | 89,5 M\$ (Atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, le milieu de la recherche et de l'innovation du secteur bioalimentaire a généré 89,5 M\$ d'investissements cumulés à la suite du soutien du MAPAQ. Les résultats ont permis au Ministère de dépasser sa cible de plus de 14 M\$, principalement grâce à la création de huit nouvelles chaires de recherche et d'enseignement dont l'investissement des partenaires a été supérieur à ce qui était anticipé. Les autres investissements découlent majoritairement de la signature de 15 ententes de partenariat avec les centres de recherche et d'expertise et du financement de 116 projets de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire.

OBJECTIF 7 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR PROSPÉRITÉ ET DE LEUR DURABILITÉ

Contexte lié à l'objectif :

Les entreprises doivent adapter non seulement leurs pratiques, mais également l'ensemble de leurs fonctions entrepreneuriales en vue d'assurer leur pérennité et leur rentabilité. L'utilisation de services-conseils par les entrepreneurs agricoles et agroalimentaires a notamment pour but de renforcer leur capacité à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.

Des efforts sont consentis pour accroître la proportion d'entreprises accompagnées qui bénéficient de services-conseils diversifiés d'ici 2019-2023. Un service-conseil est considéré comme diversifié lorsqu'au moins trois des quatre domaines d'intervention suivants sont utilisés par les entreprises : les techniques, l'agroenvironnement, la valeur ajoutée et la gestion.

Indicateur 7.1 : Proportion d'entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés

(mesure de départ : 14,7 % de 2015 à 2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Cibles | 17 % (de 2016 à 2020) | 20 % (de 2017 à 2021) | 23 % (de 2018 à 2022) | 26 % (de 2019 à 2023) |
| Résultats | 14,3 % (Non atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2020, 15 381 entreprises agricoles ont utilisé des services-conseils dans le cadre du Programme services-conseils (PSC). De ce nombre, 2 194 entreprises ont utilisé 3 domaines d'intervention ou plus. Ainsi, 14,3 % des entreprises participant au PSC, durant cette période, ont bénéficié de services-conseils diversifiés.

Historiquement, le taux d'utilisation du PSC par les entreprises a tendance à se maintenir à environ 15 000 entreprises, sur une période de 4 ans. La particularité de ce programme demeure le fait que près de la moitié de celles-ci utilisent des services-conseils dans un seul domaine d'intervention, soit l'agroenvironnement majoritairement. Cette situation s'explique surtout par une habitude des entreprises. Le plus grand défi est d'augmenter l'utilisation de services dans plusieurs champs d'expertise différents afin de bien conseiller l'entreprise dans les divers enjeux et défis rencontrés.

OBJECTIF 8 : FORMER UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE POUR LES EMPLOYEURS DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

Le secteur bioalimentaire a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant pour demeurer concurrentiel, notamment dans un contexte de changements importants sur le plan des accords commerciaux internationaux. La formation de la main-d'œuvre est donc un élément clé de la réussite des entreprises.

Le Ministère tire avantage d'un levier d'intervention dont peu de ministères disposent pour agir sur la formation de la main-d'œuvre du secteur bioalimentaire : l'Institut de technologie agroalimentaire, dont les programmes sont entièrement consacrés à l'agroalimentaire. Dans le contexte actuel de rareté de la main d'œuvre, l'Institut de technologie agroalimentaire entend améliorer le taux de diplomation de sa clientèle en formation initiale.

Indicateur 8.1 : Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire

(mesure de départ : 55,5 % en 2018-2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|------------------|---|---|---|---|
| Cibles | Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012 | Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012 | Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012 | Taux annuel supérieur à celui de 55,5 % de la cohorte de 2012 |
| Résultats | 56,9 % (Atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, le taux de diplomation après 5 ans des étudiants de l'Institut de technologie agroalimentaire a été de 56,9 %. À titre comparatif, ce taux dans les autres institutions associées au même domaine d'enseignement est autour de 50 %.

Bien que la cible de 55,5 % de diplomation après 5 ans ait été atteinte, le Ministère poursuit son travail d'accompagnement des étudiants risquant de quitter le programme, notamment par différentes mesures d'encadrement.

OBJECTIF 9 : CONTRIBUER À L'ATTÉNUATION DE LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

Lors des consultations menées dans le cadre du Sommet sur l'alimentation, ainsi qu'auprès des entreprises du secteur bioalimentaire, deux enjeux ont été soulevés : la productivité et la rareté de la main-d'œuvre. L'automatisation et la robotisation peuvent pallier ces enjeux, notamment dans les entreprises de transformation alimentaire. Le Ministère compte donner la priorité aux interventions dans ce secteur en soutenant la réalisation de projets de transformateurs québécois dans l'automatisation, la robotisation et l'implantation de nouvelles technologies, dans le but d'accroître la productivité de leur main-d'œuvre, de réduire leur charge d'exploitation et de faire face à l'accroissement de la concurrence découlant des accords et ententes de commerce.

Indicateur 9.1 : Taux d'augmentation du chiffre d'affaires par emploi des entreprises de transformation alimentaire et de production horticole appuyées par le Ministère

(mesure de départ : S.O.)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Cibles | Moyenne annuelle de 5 % ou plus | Moyenne annuelle de 5 % ou plus | Moyenne annuelle de 5 % ou plus | Moyenne annuelle de 5 % ou plus |
| Résultats | 43,5 % (Atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, 247 projets ont été appuyés dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité, pour une moyenne d'augmentation de 43,5 % du chiffre d'affaires par emploi. En effet, seuls les projets en transformation alimentaire appuyés par le Ministère ont été pris en compte pour l'année 2019-2020, puisque les données n'ont pu être colligées pour les producteurs horticoles appuyés dans le cadre de l'Initiative ministérielle « Productivité végétale » (IPV), l'appel de projets s'étant déroulé trop tard dans l'année.

La cible de 5 % avait été estimée en fonction de taux d'amélioration généralement plus faibles en production horticole en champ, puisque l'équipement amélioré ne pourrait être utilisé que quelques fois dans la saison et pour une activité culturale bien précise. En comparaison, les projets d'entreprises de transformation alimentaire ont un taux d'amélioration moyen plus élevé, puisque les projets peuvent être de plus grande ampleur et que les activités améliorées sont réalisées en continu.

OBJECTIF 10 : SOUTENIR LA RELÈVE ENTREPRENEURIALE DANS LE DÉMARRAGE ET L'ACQUISITION D'ENTREPRISES DANS LES SECTEURS AGRICOLE ET DE LA CAPTURE

Contexte lié à l'objectif :

Le secteur bioalimentaire n'échappe pas au phénomène démographique de vieillissement de la population québécoise. L'avenir de ce secteur passe nécessairement par une relève suffisante et bien formée ainsi que par l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs. Le Ministère accompagne les jeunes entrepreneurs agricoles et les jeunes pêcheurs dans leur projet d'établissement.

Indicateur 10.1 : Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement

(mesure de départ : 306 en 2018-2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | 470 | 360 | 385 | 410 |
| Résultats | 646 | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, 646 entrepreneurs de la relève ont été soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement, soit 633 pour le secteur agricole et 13 pour le secteur de la pêche (capture).

En ce qui concerne l'agriculture, le résultat s'explique en partie par un intérêt plus marqué des jeunes porteurs de projets pour une rencontre ponctuelle afin d'être mieux orientés dans les étapes à suivre pour s'établir, plutôt qu'un suivi régulier. Plusieurs jeunes de la relève adressent une question, mais le projet d'affaires peut ne pas s'avérer suffisamment réfléchi pour qu'un dossier soit ouvert.

En ce qui concerne la capture, le Ministère a appuyé des entrepreneurs de la relève par l'entremise du Programme de soutien à l'achat d'une première entreprise de pêche commerciale 2018-2022. Le Ministère a d'ailleurs apporté certaines modifications plus inclusives au programme, notamment le rehaussement de 39 à 44 ans de l'âge maximal pour être considéré comme pêcheur de la relève et la possibilité de bénéficier de 50 000 \$ en aide financière au lieu de 25 000 \$.

OBJECTIF 11 : SOUTENIR LA CROISSANCE DU SECTEUR BIOLOGIQUE

Contexte lié à l'objectif :

Le marché des aliments biologiques est en pleine expansion. Les produits biologiques répondent aux préoccupations grandissantes des consommateurs en matière de protection de l'environnement, de santé, de bien-être animal et d'approvisionnement local. Toutefois, dans plusieurs catégories de produits, l'offre québécoise d'aliments biologiques n'est pas suffisante pour répondre à la demande croissante des consommateurs et des transformateurs.

La Politique bioalimentaire comporte une cible qui consiste à doubler la superficie en production biologique au cours de la période 2016-2025 pour atteindre 98 000 hectares (ha). Avec des superficies de 98 407 hectares, cette cible a été atteinte avant 2025. D'ailleurs, à la rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire, qui s'est tenue le 31 mai 2019, il a été convenu de réviser la cible en 2020. En effet, le Ministère projette une croissance qui atteindrait 121 000 hectares à l'horizon 2023.

Indicateur 11.1 : Superficies en production biologique

(mesure de départ : 84 985 ha en 2018)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|-----------------------------|------------|------------|------------|
| Cibles | 100 000 ha | 107 000 ha | 114 000 ha | 121 000 ha |
| Résultats | 98 407 ha (Non atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, les superficies en production biologique ont atteint 98 407 ha, soit 1,6 % d'écart par rapport à la cible.

Rappelons que les nouvelles superficies en cultures et en pâturages biologiques de 2019 sont issues d'une démarche de certification (conversion) entamée trois années auparavant. La cible prévisionnelle de 2019 avait été établie en considérant que les quelque 15 000 hectares en dernière année de conversion (précertification) au début de 2019 allaient obtenir le statut de certification à la fin de l'année.

OBJECTIF 12 : APPUYER LA RESPONSABILISATION DES ÉLEVEURS DANS L'IMPLANTATION DES BONNES PRATIQUES RECONNUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Contexte lié à l'objectif :

Les préoccupations et les enjeux relatifs à la santé et au bien-être des animaux sont grandissants et influent simultanément sur la santé humaine, les exigences en matière de commerce, la rentabilité des entreprises et le choix des consommateurs. La mondialisation des marchés de même que les changements climatiques et démographiques accentuent la pression sur le statut sanitaire des élevages québécois. Pour permettre d'y faire face, des outils efficaces de surveillance, de prévention et de contrôle des maladies doivent être développés pour assurer à l'industrie une pérennité et une stabilité économiques. Par ailleurs, les nouvelles préoccupations des consommateurs exigent que les interventions publiques soient davantage axées sur les enjeux fondamentaux que sont notamment le bien-être des animaux et l'antibiorésistance².

Plusieurs interventions du Ministère portent sur l'amélioration durable de la santé et du bien-être des animaux. Il mise, notamment, sur la responsabilisation des producteurs par une plus grande sensibilisation et par un accompagnement structuré dans l'adoption de pratiques recommandées en matière de prévention et de contrôle, y compris la biosécurité, l'utilisation judicieuse des médicaments et le maintien du bien-être des animaux.

Indicateur 12.1 : Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux

(mesure de départ : 7 619 visites au 31 mars 2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|--------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | 10 % | 30 % | 60 % | 100 % |
| Résultats | 43 % (Atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, 3 261 visites ont été réalisées dans les secteurs des bovins, des porcins et des petits ruminants, ce qui correspond à un accroissement de 43 % de la situation de départ, établie à 7 619 visites. Le taux d'accroissement supérieur à la cible est principalement dû à la participation soutenue des éleveurs et des médecins vétérinaires de pratique privée à la campagne de sensibilisation et de prévention portant sur l'importance de la biosécurité dans la lutte contre *Salmonella* Dublin dans les élevages de bovins laitiers, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ). À sa troisième année depuis son lancement, cette campagne a généré à elle seule près de 60 % de l'ensemble des visites effectuées au cours de l'année 2019-2020, portant sa couverture du secteur laitier à 70 % depuis 2017.

2. Selon le Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé, « l'antibiorésistance désigne la capacité d'un micro-organisme à résister aux effets des antibiotiques » (page 44).

OBJECTIF 13 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT PERMETTANT L'ADOPTION DE PRATIQUES DURABLES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES

Contexte lié à l'objectif :

Comme dans la plupart des pays, l'évolution de l'agriculture visant l'intensification de la production agricole par rapport aux facteurs de production (eau, sol) et le recours aux intrants (pesticides, fertilisants) ont contribué à accroître l'empreinte environnementale du secteur agricole. Les efforts portant sur l'adoption de pratiques agricoles durables par les entreprises, telles que l'utilisation rationnelle et judicieuse des pesticides ou les pratiques permettant le maintien de la santé et la conservation des sols, constituent des pierres d'assise des interventions en agriculture durable. De plus, pour répondre aux préoccupations sociétales dans ce domaine, le secteur agricole doit aussi accroître l'adoption de pratiques durables, notamment pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques.

Indicateur 13.1 : Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables

(mesure de départ : 9 739 entreprises en 2018-2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | 5 % | 10 % | 15 % | 20 % |
| Résultats | 2,7 % (Non atteinte – COVID-19) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, le résultat est en deçà de la cible et s'explique principalement par un résultat plus faible qu'envisagé pour les activités financées par le sous-volet 3.2 – Appui à la diffusion d'information en agroenvironnement du Programme Prime-Vert. En effet, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, des activités d'information ou de diffusion des connaissances, qui auraient accueilli un nombre appréciable d'entreprises agricoles, ont été annulées ou reportées. C'est le cas notamment des ateliers prévus en marge du Symposium Sols Vivants qui devaient avoir lieu du 18 au 21 mars 2020.

OBJECTIF 14 : APPUYER LA MOBILISATION DES PARTENAIRES DES TERRITOIRES AUTOUR DES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte lié à l'objectif :

À l'échelle régionale, les exercices de planification du secteur bioalimentaire prennent généralement appui sur les plans de développement de la zone agricole en donnant la priorité aux actions communes. Cette démarche de planification a permis de constater certains enjeux communs à plusieurs municipalités régionales de comté (MRC), pour lesquels la mise en œuvre d'actions pouvait être transférée à une échelle territoriale différente.

Une démarche de planification concertée, telle qu'une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire, mène à l'établissement d'une vision partagée par différents acteurs et à la détermination d'axes d'intervention servant de base aux échanges et permettant de donner la priorité aux actions cohérentes à mettre en avant. Le travail en synergie et la mise en œuvre d'actions communes permettent d'optimiser les ressources, tant humaines que financières, et de maximiser la cohérence des interventions.

Indicateur 14.1 : Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire

(mesure de départ : 71 % en 2018-2019³)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|--------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | 55 % | 60 % | 65 % | 70 % |
| Résultats | 85 % (Atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, 85 % des MRC étaient engagées dans une entente sectorielle. Rappelons qu'en 2017-2018, 45 % des MRC étaient signataires d'une telle entente.

La mise en œuvre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires, au printemps 2018, ainsi que le travail d'accompagnement des directions régionales ont contribué à cette hausse significative du nombre de MRC signataires d'ententes sectorielles. Par ailleurs, le nombre de MRC participantes peut varier considérablement d'une entente à l'autre. Par exemple, la signature en mars 2019 de l'Entente sectorielle pour le développement du secteur bioalimentaire 2018-2021 en Montérégie a contribué à l'ajout de 15 MRC.

3. La mesure de départ avait été évaluée à 50 % en 2018-2019 lors de la réalisation du Plan stratégique 2019-2023. Cette mesure aurait dû être de 71 %. La cible sera réévaluée en conséquence.

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION ADAPTÉE À UN ENVIRONNEMENT D’AFFAIRES ÉVOLUTIF

Orientation 3 : Renforcer la cohésion et la performance organisationnelles

OBJECTIF 15 : AUGMENTER LE TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE À L’ÉGARD DE LA PRESTATION DE SERVICES

Contexte lié à l’objectif :

Le Ministère a entrepris un virage dans la mesure de la satisfaction de sa clientèle, en s’assurant d’obtenir des données représentatives pour chacun des segments de celle-ci. Ainsi, au cours des prochaines années, il souhaite mieux connaître la satisfaction des diverses composantes de sa clientèle en les consultant, de façon ponctuelle et ciblée, pour s’adapter à leurs besoins et à leurs attentes de façon continue et, en définitive, améliorer l’expérience client. Pour ce faire, il travaille autant les aspects communicationnels que les procédures administratives. À ce titre, le Ministère compte déployer un plan d’action pour optimiser la gestion de ses programmes. Cette optimisation devrait se traduire, notamment, par une meilleure qualité des services.

Indicateur 15.1 : Taux de satisfaction à l’égard de la prestation de services par segment de clientèle

(mesure de départ : S.O.)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|------------------|--------------------------------------|-----------|-----------|--|
| Cibles | Mesure initiale | - | - | Augmentation moyenne d’au moins 2 % par rapport à la mesure initiale |
| Résultats | Taux de satisfaction moyen de 8,5/10 | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Entre novembre 2019 et janvier 2020, 2 500 clients du MAPAQ ont été sondés quant à leur satisfaction à l’égard des services du Ministère. Les résultats par segment de clientèle sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| SEGMENT DE CLIENTÈLE | NOTE MOYENNE DE SATISFACTION SUR 10 |
|--|-------------------------------------|
| Pêcheurs, aquaculteurs et transformateurs marins | 8,8 |
| Établissements (restaurateurs et détaillants) | 8,7 |
| Institut de technologie agroalimentaire — formation initiale et formation continue | 8,6 |
| Transformateurs alimentaires | 8,5 |
| Producteurs agricoles | 7,9 |

Le sondage a été effectué par type de services offerts par le MAPAQ. Cette façon de faire permettra de dégager des actions pertinentes à mettre en œuvre pour chacun des segments de clientèle, notamment pour les producteurs agricoles, dont le niveau de satisfaction est moins élevé que celui des autres clientèles.

À terme, soit en 2022-2023, le MAPAQ vise une hausse du niveau de satisfaction d’au moins 2 % par segment de clientèle.

OBJECTIF 16 : RÉDUIRE LE COÛT DES FORMALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Contexte lié à l'objectif :

Le gouvernement du Québec veut diminuer le fardeau administratif et les délais pour les citoyens et les entreprises. La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif assujettit le Ministère au suivi annuel du coût des formalités administratives touchant les entreprises. Il travaille à faciliter la vie de sa clientèle, notamment en réduisant graduellement le coût de certaines formalités réglementaires et administratives.

Tenant compte des préoccupations gouvernementales en matière d'évolution du cadre légal et réglementaire, le Ministère poursuivra, pendant la période 2019-2023, ses efforts ayant pour but d'assurer un environnement compétitif et adapté pour les entreprises du secteur bioalimentaire. Ainsi, ses efforts se concentreront, notamment, sur les permis des secteurs du commerce de détail et de la restauration, sur le renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles et sur la simplification de l'administration du crédit de taxes foncières agricoles.

Indicateur 16.1 : Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives

(mesure de départ : S.O.)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|------------------|---|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | D'ici 2022-2023 : 20 % (commerce de détail et restauration) 15 % (enregistrement des exploitations agricoles) 40 % (crédit de taxes foncières agricoles) | | | |
| Résultats | Commerce de détail et restauration : 5,5 % | | | |
| | Enregistrement des exploitations agricoles : 20,8 % (Atteinte) | | | |
| | Crédit de taxes foncières agricoles : 1,5 % | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Commerce de détail et restauration

La réalisation d'une nouvelle loi sur les produits alimentaires et d'une prestation électronique de services (y compris l'acquisition d'un nouveau système informatique) permettra d'atteindre la cible fixée en 2023. Étant donné que ces deux chantiers ne sont pas complétés, leurs effets sont difficilement observables en 2019-2020. Toutefois, les résultats observés peuvent être attribuables à l'augmentation des renouvellements de permis en ligne et aux répercussions de la COVID-19 qui a entraîné, en mars 2020, l'interruption durant deux semaines de l'envoi postal des formulaires de renouvellement.

Enregistrement des exploitations agricoles

Les nouvelles technologies numériques (courriels, dossiers informatiques) permettent de réduire les déplacements des clients devant apporter des modifications à leur enregistrement. De plus, les nouvelles demandes d'enregistrement nécessitent peu de rencontres individuelles, principalement pour la jeune clientèle. Par conséquent, les coûts de réception et d'expédition de documents par la poste et les délais reliés à ce moyen de communication sont réduits.

Crédit de taxes foncières agricoles

La Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles a été sanctionnée le 17 mars 2020. Cette loi réforme le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) et jette les bases d'un guichet unique de collecte d'informations auprès des producteurs agricoles entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et La Financière agricole du Québec (FADQ).

La plupart des mesures de simplification administrative concernant le PCTFA entreront en vigueur le 1er janvier 2021. L'abolition de certains critères d'admissibilité, soit les 5 000 \$ de revenu minimum et les 5 \$ de revenu par 100 \$ de valeur foncière, est néanmoins entrée en vigueur rétroactivement le 1er janvier 2020 et a permis, pour la période de janvier à mars 2020, quelques gains administratifs.

OBJECTIF 17 : OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL

Contexte lié à l'objectif :

Le contexte de rareté de main-d'œuvre et l'intérêt pour le mieux-être en milieu de travail constituent des éléments qui nécessitent la mise en place de mesures favorisant l'attraction, la rétention et la mobilisation du personnel.

Des actions seront mises en place par le Ministère pour soutenir les gestionnaires et le personnel dans le maintien ou l'amélioration de différents aspects liés au développement de leurs compétences ainsi qu'à un milieu de travail sain, sécuritaire et stimulant permettant le déploiement du plein potentiel des personnes. Une stratégie globale d'acquisition des talents et de développement des compétences sera notamment mise en place.

Pour l'obtention d'une vue d'ensemble de la situation actuelle en matière de santé et de qualité de vie au travail, qui permettra ensuite de donner la priorité aux actions à accomplir, différents aspects seront mesurés. Par exemple, la reconnaissance au travail, le soutien du gestionnaire, l'engagement, les occasions de développement professionnel, l'autonomie, la clarté des rôles, la maîtrise des outils numériques, le stress et l'équilibre entre le travail et la vie privée seront évalués.

Indicateur 17.1 : Indice de qualité de vie au travail

(mesure de départ : S.O.)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|-----------------------------------|---|-----------|-----------|
| Cibles | Mesure initiale | Amélioration progressive par rapport à la mesure initiale | | |
| Résultats | S.O. (Non atteinte – COVID-19) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, il était prévu d'obtenir une mesure initiale de la qualité de vie au travail au Ministère au moyen d'un sondage auprès des employés. Ce sondage devait être réalisé par la Direction des ressources humaines entre le 17 et le 27 mars 2020 et des communications officielles ont été transmises à cet effet aux gestionnaires ainsi qu'aux employés du Ministère.

Toutefois, étant donné la crise de la COVID-19, la décision a été annoncée le 16 mars 2020 de reporter cette mesure à une date ultérieure.

OBJECTIF 18 : HAUSSER L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES PAR LA CLIENTÈLE

Contexte lié à l'objectif :

L'allègement des formalités administratives et les besoins actuels de la clientèle et des partenaires du Ministère demandent une prestation électronique de services efficace. L'offre actuelle et son utilisation doivent aussi être rehaussées en fonction des orientations gouvernementales, notamment celles de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale. Le Ministère entend moderniser et réviser sa prestation de services en ligne. Les services visés par cette modernisation sont les transactions qui requièrent un paiement, notamment les demandes de permis pour les établissements alimentaires. Les efforts accomplis en ce sens contribueront à la réduction du coût des formalités réglementaires et administratives et à l'amélioration de la productivité interne.

Indicateur 18.1 : Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés

(mesure de départ : 33 % en 2018-2019)

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|--------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles | 34 % | 40 % | 45 % | 75 % |
| Résultats | 36 % (Atteinte) | | | |

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Cet indicateur vise quatre services, lesquels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| SERVICES VISÉS | NOMBRE DE TRANSACTIONS EN 2019-2020 | POURCENTAGE DE TRANSACTIONS RÉALISÉES EN PRESTATION ÉLECTRONIQUE |
|--|-------------------------------------|--|
| Demande d'accès à l'information qui requiert un paiement | 31 | - |
| Renouvellement des permis légers | 37 935 | 48% |
| Demande de permis | 11 239 | - |
| Demande d'analyse tarifée au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection | 1 349 | - |
| Ensemble des services | 50 554 | 36 % |

L'augmentation de 33 % à 36 % de la proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés s'explique par sa plus grande utilisation pour les renouvellements de permis légers. Le Ministère poursuivra divers travaux afin de hausser la proportion de la prestation électronique pour ce service.

En ce qui concerne les trois autres services visés, différentes actions sont en cours afin de rendre disponible la prestation électronique de services et de favoriser son utilisation par les clients :

- Demande d'accès à l'information : Projet « Refonte du système de gestion des demandes d'accès à l'information (DAI) » – phase d'avant-projet;
- Demande de permis : Projet « Enregistrement des clientèles et délivrance des autorisations » – phase d'avant-projet;
- Demande d'analyse tarifée au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) :
 - Projet « Optimisation des activités du laboratoire de phytoprotection » – phase de planification;
 - Projet « Service ministériel d'encaissement » – phase de planification.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Le gouvernement du Québec a pris l'engagement de renforcer ses relations avec les citoyens et de leur offrir des services de qualité, qui soient en harmonie avec leurs besoins et au meilleur coût possible. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation souscrit entièrement à cette orientation en vue d'améliorer de manière continue la qualité des services qu'il fournit à la population du Québec et à ses clientèles.

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère, ainsi que toute son équipe, s'engage à fournir en toute circonstance des services accessibles, courtois, rigoureux, transparents, équitables et simplifiés afin de faciliter les démarches de ses clients.

Le MAPAQ s'engage également à faire un suivi des résultats relativement à la satisfaction des clients et à l'efficacité du traitement de leurs demandes, dans la perspective d'une constante amélioration. Le tableau ci-dessous présente les résultats de la plus récente enquête sur la satisfaction de la clientèle qui sont en lien avec les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens.

Le Ministère travaille à actualiser sa Déclaration de services aux citoyens pour en faire une version qui répondra aux exigences gouvernementales en la matière, notamment par l'ajout de cibles.

| ENGAGEMENT | INDICATEUR | RÉSULTATS 2019-2020 |
|--|--|---------------------|
| Vous donner la possibilité de parler rapidement à une personne ou de laisser un message dans une boîte vocale | Pourcentage des clients ayant contacté le MAPAQ par téléphone qui ont reçu une réponse dans un délai qu'ils jugent acceptable | 80 % |
| Répondre au plus tard le jour ouvrable suivant à un message téléphonique laissé dans une boîte vocale ou à une tierce personne | Pourcentage des clients ayant laissé un message dans une boîte vocale qui ont obtenu une réponse au plus tard le jour ouvrable suivant | 52 % |
| Diffuser une information claire et détaillée sur nos programmes et services dans notre site Internet | Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne le fait de trouver facilement ce qu'ils cherchent sur le site Web du MAPAQ | 76 % |
| Vous écouter avec attention et respect | Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne le respect des employés du MAPAQ à leur égard | 96 % |
| Tenir compte de vos commentaires et de vos suggestions | Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne la possibilité d'exprimer leur point de vue | 86 % |
| Traiter votre dossier avec diligence | Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne le délai de réponse à leur demande | 86 % |
| Vous expliquer les décisions rendues | Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne les explications des motifs d'une décision | 89 % |

| ENGAGEMENT | INDICATEUR | RÉSULTATS 2019-2020 |
|---|--|------------------------|
| Assurer la confidentialité et la protection de vos renseignements personnels | Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne la confidentialité | 92 % |
| Traiter avec équité votre dossier de demande de service ou d'aide financière ou vos diverses réclamations | Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne l'équité | 92 % |
| Utiliser un langage simple, clair et précis dans notre correspondance, nos formulaires et l'ensemble de notre documentation | Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne la facilité à comprendre les documents du MAPAQ | 84 % |
| Vous indiquer précisément le nom de la personne responsable du traitement de votre demande et la procédure à suivre pour obtenir un service | Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne la clarté des directives sur la manière de faire une demande | 86 % |
| Vous fournir assistance et accompagnement pour guider et faciliter votre démarche | Pourcentage des clients qui sont très satisfaits ou satisfaits en ce qui concerne la possibilité de bénéficier d'un accompagnement | 78 % |

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

| SECTEUR D'ACTIVITÉ | 2019-2020 | 2018-2019 | ÉCART |
|--|--------------|--------------|-----------|
| Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles | 618 | 602 | 16 |
| Institut de technologie agroalimentaire | 299 | 307 | (8) |
| Sécurité des aliments et santé animale | 471 | 460 | 11 |
| Direction et services à la gestion | 222 | 213 | 9 |
| Total | 1 610 | 1 582 | 28 |

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

| CHAMP D'ACTIVITÉ | 2019 | 2018 |
|--|------------|--------------|
| Favoriser le perfectionnement des compétences | 587 607 \$ | 1 040 787 \$ |
| Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion | 113 961 \$ | 179 856 \$ |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques | 51 416 \$ | 35 548 \$ |
| Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière | 73 598 \$ | 24 571 \$ |
| Améliorer les capacités de communication orale et écrite | 16 107 \$ | 53 954 \$ |

Évolution des dépenses en formation

| RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION | 2019 | 2018 |
|---|----------|----------|
| Proportion de la masse salariale (%) | 0,8 | 1,3 |
| Nombre moyen de jours de formation par personne | 5,4 | 6,1 |
| Somme allouée par personne | 1 384 \$ | 1 512 \$ |

Jours de formation selon les catégories d'emploi

| CATÉGORIE D'EMPLOI | 2019 | 2018 |
|--------------------|---------|---------|
| Cadre | 78,1 | 100,4 |
| Professionnel | 1 072,6 | 1 932,4 |
| Fonctionnaire | 2 163,1 | 3 313,3 |

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

| | 2019-2020 | 2018-2019 | 2017-2018 |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de départ volontaire (%) | 10,3 | 11,7 | 8,7 |

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

| | 2019-2020 |
|---|-----------|
| Taux d'employés ayant reçu des attentes (%) | 51 |
| Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%) | 59 |

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

| Secteur d'activité | Budget de dépenses 2019-2020 (M \$) | Dépenses prévues au 31 mars 2020 ⁴ (M \$) | Dépenses réelles 2018-2019 ⁵ (M \$) Source : Comptes publics 2018-2019 | Écart (M \$) | Variation (%) |
|--|-------------------------------------|--|--|--------------|---------------|
| Direction et administration | 77,3 | 73,1 | 66,5 | 6,6 | 9,9 |
| Développement régional et développement durable | 133,8 | 133,8 | 171,6 | 29,0 | 16,9 |
| Transformation et politiques bioalimentaires | 66,8 | 66,8 | | | |
| Pêches et aquaculture commerciales | 18,6 | 18,6 | 16,7 | 1,9 | 11,4 |
| Remboursement des taxes foncières et compensations aux exploitations agricoles | 221,7 | 221,7 | 162,3 | 59,4 | 36,6 |
| Formation bioalimentaire | 23,6 | 23,6 | 23,3 | 0,3 | 1,3 |
| Santé animale et inspection des aliments | 59,7 | 59,7 | 61,7 | (2,0) | (3,2) |
| TOTAL | 601,5 | 597,3 | 502,1 | 95,2 | 19,0 |

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

| TYPE D'INTERVENTION | INVESTISSEMENTS (000 \$) | DÉPENSES (000 \$) |
|------------------------|--------------------------|-------------------|
| Projet ⁶ | 1 744,7 | 912,5 |
| Activités ⁷ | 2 445,2 | 16 436,3 |
| Total | 4 189,9 | 17 348,8 |

4. Ces dépenses incluent l'amortissement des immobilisations dans l'élément « Direction et administration » et pourraient différer de celles qui paraîtront dans les comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le Contrôleur des finances.

5. À noter qu'en 2019-2020 la structure budgétaire a été modifiée, passant de six à sept éléments. Pour cette raison, à des fins de comparaison, nous avons présenté l'écart entre 2018-2019 et 2019-2020 en fonction du cumul des deuxième et troisième éléments.

6. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

7. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

| CATÉGORIE | HEURES TRAVAILLÉES [1] | HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2] | TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2] | TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3 |
|--|------------------------|----------------------------|---|---|
| 1. Personnel d'encadrement | 166 927 | 0 | 166 927 | 91 |
| 2. Personnel professionnel | 1 244 095 | 11 669 | 1 255 764 | 687 |
| 3. Personnel infirmier | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 4. Personnel enseignant | 252 056 | 1 397 | 253 453 | 139 |
| 5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 1 034 050 | 6 220 | 1 040 270 | 570 |
| 6. Agents de la paix | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 32 264 | 146 | 32 410 | 18 |
| Total 2019-2020 | 2 729 392 | 19 432 | 2 748 824 | 1 505 |
| Total 2018-2019 | | | 2 755 910 | 1 509 |

Le niveau d'effectifs fixé par le Conseil du trésor, qui est de 1 536 ETC, a été respecté.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

| | NOMBRE | VALEUR |
|--|-----------|------------------|
| Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non) | 6 | 1 021 083,00 \$ |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 63 | 11 377 490,87 \$ |
| Total des contrats de service | 69 | 12 398 573,87 \$ |

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Objectif gouvernemental 2.1

| ACTION | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS CUMULATIFS 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|--|---|--|----------------------|
| 1 | Nombre d'accompagnements d'entreprises selon une approche globale et multidisciplinaire dans le cadre d'une planification ou de la réalisation d'un projet | Passer de 254 accompagnements d'entreprises à 700 d'ici 2018 (1 225 d'ici 2020) | 1 584 | Atteinte |
| | Nombre d'accompagnements de transferts d'entreprises entre des personnes non apparentées | <ul style="list-style-type: none"> - Service-conseil mis en place - 100 accompagnements d'entreprises d'ici 2018 (150 d'ici 2020) | <ul style="list-style-type: none"> - Service-conseil mis en place en 2016-2017 - 132 accompagnements | Non atteinte |

Objectif gouvernemental 2.2

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE 2019-2020 | RÉSULTAT 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|---|--|------------------------------|----------------------|
| 2 | Pourcentage des diagnostics sectoriels qui indiquent les principaux enjeux de développement durable (économiques, environnementaux et sociaux) susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur | 100 % des diagnostics réalisés annuellement d'ici 2020 | 100 % | Atteinte |
| | INDICATEUR | CIBLE 2019-2020 | RÉSULTAT CUMULATIF 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
| | Pourcentage des résultats du plan d'action ministériel de développement durable du secteur des grains qui sont atteints | 70 % des résultats atteints d'ici 2020 | 72 % des résultats atteints | Atteinte |

Objectif gouvernemental 2.1

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE 2019-2020 | RÉSULTAT 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|--|---|---------------------|----------------------|
| 3 | Augmentation du nombre de projets financés portant sur des enjeux de développement durable du secteur bioalimentaire | Passer de 35 nouveaux projets par année en 2015 à 45 nouveaux projets par année en 2020 | 79 nouveaux projets | Atteinte |

Objectif gouvernemental 2.4

| ACTION | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|---|--|---|----------------------|
| 4 | Pourcentage des étudiants ayant été sensibilisés aux concepts de développement durable | 50 % des étudiants de 1 ^{re} année ayant suivi un cours intégrant le développement durable d'ici 2020 | 68,4 % des étudiants de 1 ^{re} année | Atteinte |
| | Pourcentage des professeurs ayant intégré des notions de développement durable dans leur enseignement | 50 % des professeurs ciblés ayant intégré des notions de développement durable dans un de leurs cours d'ici 2020 | 75 % des professeurs ciblés | Atteinte |

Objectif gouvernemental 2.3

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE 2019-2020 | RÉSULTAT CUMULATIF 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|--|--|------------------------------|----------------------|
| 5 | Nombre de nouvelles mesures de conditionnalité mises en place dans les programmes d'aide financière du MAPAQ | 3 nouvelles mesures de conditionnalité mises en application d'ici 2020 | 0 nouvelle mesure | Non atteinte |

Objectif gouvernemental 1.1

| ACTION | INDICATEUR | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|--|--|--|----------------------|
| 6 | Réalisation d'un projet pilote et production d'un guide d'achat des aliments pour les acheteurs des établissements publics | <ul style="list-style-type: none">- Projet pilote réalisé en 2017- Mise en ligne du guide en 2018 | <ul style="list-style-type: none">- Cible atteinte en 2015-2016- Mise en ligne du guide en 2018 | Atteinte |

Objectif gouvernemental 2.5

| ACTION | INDICATEUR | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS CUMULATIFS 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--|--|---|---|----------------------|
| 7 | Nombre de diagnostics personnalisés complétés en ligne permettant de sensibiliser le consommateur au gaspillage alimentaire | <ul style="list-style-type: none"> - Mise ligne et promotion du diagnostic personnalisé d'ici 2017 - 150 000 diagnostics personnalisés complétés d'ici 2020 | <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic mis en ligne le 17 octobre 2017 - 115 429 diagnostics personnalisés complétés | Non atteinte |
| | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
| | Pourcentage des établissements alimentaires sous inspection provinciale inspectés ayant été sensibilisés au gaspillage alimentaire | 100 % des établissements inspectés à partir de 2018 | 100 % des établissements | Atteinte |
| Révision réglementaire permettant la commercialisation des fruits et des légumes déclassés | Abrogation du Règlement sur les fruits et légumes frais de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, r. 3) d'ici 2017 | | Cible atteinte en 2016-2017 | Atteinte |

Objectif gouvernemental 8.1

| ACTION | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS CUMULATIFS 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|--|---|---|----------------------|
| 8 | Nombre d'initiatives mises en place ou appuyées pour aider les secteurs et les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) | 5 nouvelles initiatives sectorielles d'ici 2020 | 11 nouvelles initiatives | Atteinte |
| | Établissement d'un cadre de collaboration avec l'organisme gouvernemental responsable de l'efficacité énergétique | Cadre de collaboration établi d'ici 2017 | Cadre établi en 2017-2018 | Atteinte |
| | Nombre d'accompagnements d'entreprises en matière d'efficacité énergétique | <ul style="list-style-type: none"> - Service-conseil mis en place en 2017 - 100 accompagnements d'entreprises d'ici 2018 (250 d'ici 2020) | <ul style="list-style-type: none"> - Service-conseil mis en place en 2017 - 2 548 accompagnements | Atteinte |

Objectif gouvernemental 5.1

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE 2019-2020 | RÉSULTAT CUMULATIF 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|---|---|------------------------------|----------------------|
| 9 | Nombre d'initiatives soutenues ou réalisées pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec | 20 nouvelles initiatives d'ici 2018 (69 d'ici 2020) | 84 nouvelles initiatives | Atteinte |

Objectif gouvernemental 6.1

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE 2019-2020 | RÉSULTAT CUMULATIF 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|---|------------------------------|--------------------------------|----------------------|
| 10 | Nombre d'outils d'accompagnement portant sur des enjeux de développement durable produits et diffusés auprès des organismes locaux et régionaux | 5 nouveaux outils d'ici 2020 | 4 nouveaux outils ⁸ | Non atteinte |

Objectif gouvernemental 1.5

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE 2019-2020 | RÉSULTAT CUMULATIF 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|---|---|------------------------------|----------------------|
| 11 | Nombre de projets financés touchant les concepts d'agrotourisme, de tourisme gourmand et d'identifiant régional | 36 nouveaux projets financés d'ici 2018 (54 d'ici 2020) | 104 nouveaux projets | Atteinte |

Objectif gouvernemental 3.1

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE 2019-2020 | RÉSULTAT CUMULATIF 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|---|--|------------------------------|----------------------|
| 12 | Nombre d'initiatives soutenant le développement et la diffusion de connaissances ainsi que la réalisation d'aménagements visant la conservation de la biodiversité en milieux agricole et aquatique | 65 nouvelles initiatives d'ici 2018 (253 d'ici 2020) | 279 nouvelles initiatives | Atteinte |

8. Ce résultat comprend deux outils diffusés en 2016 qui auraient dû être comptabilisés dans le *Rapport annuel de gestion 2016-2017*.

Objectif gouvernemental 1.2

| ACTION | INDICATEURS | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|---|---|---------------------|-------------------------|
| 13 | Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable | 100 %, d'ici 2020, des interventions ciblées annuellement | 100 % | Atteinte |
| | Proportion des employés ciblés ayant intégré le développement durable dans leurs interventions et leurs pratiques | 100 % des employés ciblés d'ici 2020 | S.O. | Non atteinte (COVID-19) |

Objectif gouvernemental 1.4

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE 2019-2020 | RÉSULTATS CUMULATIF 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|---|--|-------------------------------|----------------------|
| 13 | Taux de réalisation des activités de communication, de formation et de sensibilisation prévues au plan de développement des connaissances en développement durable en développement durable du personnel du Ministère | 100 % des activités réalisées d'ici 2020 | 20 % des activités réalisées | Non atteinte |

Objectif gouvernemental 1.1

| ACTION | INDICATEUR | CIBLE 2019-2020 | RÉSULTAT CUMULATIF 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
|--------|---|---|------------------------------|----------------------|
| 14 | Pourcentage de réduction des émissions de GES du parc de véhicules légers du Ministère | 10 % de réduction d'ici 2020 par rapport à 2015 | 31,7 % de réduction | Atteinte |
| | INDICATEUR | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | ATTEINTE DE LA CIBLE |
| | Nombre de baux révisés selon des considérations écoresponsables | 3 baux révisés par année d'ici 2020 | 4 baux révisés | Atteinte |
| | Nombre de capsules de sensibilisation portant sur la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif diffusées auprès des employés | 2 capsules par année d'ici 2020 | 2 capsules | Atteinte |
| | Nombre de pratiques favorisant une gestion écoresponsable des technologies de l'information | 1 nouvelle pratique par année d'ici 2020 | 1 nouvelle pratique | Atteinte |
| | Nombre d'initiatives écoresponsables prises en compte dans l'organisation d'événements | 2 initiatives par année d'ici 2020 | 2 initiatives | Atteinte |

Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable

En novembre 2019, le Commissaire au développement durable (CDD) a publié un rapport d'audit de performance portant sur l'utilisation des antibiotiques chez les animaux destinés à l'alimentation. En réponse à ce rapport, le MAPAQ a préparé un plan d'action, qu'il a déposé à la Commission de l'administration publique le 20 mars 2020. Ce plan inclut des actions structurantes qui répondront aux lacunes constatées par le CDD, et dont la réalisation est prévue au cours des prochaines années. De façon proactive, le MAPAQ a déjà débuté la mise en œuvre de certaines mesures en 2019-2020, lesquelles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

| RECOMMANDATIONS | MESURES PRISES | RÉSULTATS 2019-2020 |
|---|---|---------------------|
| 1. Préciser ce qu'est une utilisation judicieuse des antibiotiques et les moyens que le Ministère entend prendre pour atteindre cet objectif. | Revue de littérature sur les usages d'antibiotiques, considérés comme judicieux ou non en médecine vétérinaire. | En cours |
| 2. Acquérir l'information nécessaire pour assumer ses responsabilités quant à l'utilisation des antibiotiques chez les animaux destinés à l'alimentation. | Dépôt, par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV), du rapport d'étape de l'étude de faisabilité pour un système de monitoring en continu de l'utilisation des antibiotiques en santé animale au Québec. | Atteint |
| 3. Prendre les mesures nécessaires pour que les antibiotiques dont les usages sont reconnus comme non appropriés chez les animaux destinés à l'alimentation ne soient plus utilisés à ces fins. | La mise en œuvre des actions pour répondre à cette recommandation débutera dès 2020-2021. | S/O |
| 4. S'assurer du respect, par les producteurs, de la réglementation concernant l'utilisation des antibiotiques. | Rédaction d'un programme d'inspection concernant le Règlement sur l'administration de certains médicaments. | En cours |
| 5. Mettre en place des mesures pour inciter les producteurs et les vétérinaires à contribuer pleinement à la réduction de l'utilisation des antibiotiques chez les animaux destinés à l'alimentation. | Poursuivre et accroître la portée des campagnes de sensibilisation et de prévention (visites zoosanitaires PISAQ) qui visent à inciter les producteurs des différents secteurs à modifier leurs pratiques, y compris l'utilisation judicieuse des antibiotiques, par un accompagnement structuré, et les faire évoluer en fonction des résultats obtenus. | Atteint |

| RECOMMANDATIONS | MESURES PRISES | RÉSULTATS 2019-2020 |
|---|--|---------------------|
| <p>6. Exercer un contrôle efficace de l'application du Règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux auprès des meuneries et des producteurs d'animaux d'élevage qui y sont soumis.</p> | <p>Compléter la liste et faire les vérifications des types de permis délivrés.</p> | <p>En cours</p> |
| <p>7. Surveiller rigoureusement le respect des concentrations de résidus d'antibiotiques permises dans les aliments.</p> | <p>La mise en œuvre des actions pour répondre à cette recommandation débutera dès 2020-2021.</p> | <p>S/O</p> |

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Actions ou réponses générales en lien avec les priorités régionales

01- BAS-SAINT-LAURENT

Priorité : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Travailler de concert avec les intervenants pour orienter les interventions selon les pistes d'action qu'ils souhaitent privilégier. | En cours |

Priorité : Mettre en œuvre les pistes d'action envisagées par les intervenants qui sont notamment d'accroître la transformation alimentaire sur le territoire et d'appuyer la relève agricole

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Poursuivre son appui aux organismes présents et aux entreprises de transformation alimentaire pour que leurs produits se distinguent sur les marchés. | En cours |
| Fournir un accompagnement et un soutien aux entreprises de transformation alimentaire qui sont en situation de démarrage ainsi qu'aux entreprises agricoles qui souhaitent se diversifier par l'ajout d'activités de transformation alimentaire. | En cours |

Priorité : Tirer profit de la position géographique de la région, située aux abords du Saint-Laurent, et devenir une référence dans le domaine de l'eau

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Participer à des exercices de concertation avec les intervenants du milieu. | En cours |

02- SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Priorité : Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux, soutenir l'innovation, la recherche et le développement ainsi que les efforts de commercialisation des produits de la région

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Signer une entente sectorielle avec les intervenants, la Table agroalimentaire et les partenaires concernés. | Réalisée |

03- CAPITALE-NATIONALE

Priorité : Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Mettre en œuvre l'entente sectorielle portant sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis en offrant son expertise et son soutien financier pour la coordination et la gestion ainsi que pour la réalisation des projets. | Réalisée |

04- MAURICIE

Priorité : Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|----------------------|
| Poursuivre son action auprès des organismes qui exercent leurs activités dans le domaine de l'agroenvironnement, en plus de maintenir son soutien aux projets touchant ce secteur. | En cours |
| Participer activement aux travaux du pôle d'expertise multidisciplinaire mis en place pour se pencher sur les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'écosystème du lac Saint-Pierre. | En cours Modifiée |
| Collaborer à la détermination de pratiques agricoles durables. | En cours |

Priorité : Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Accompagner les entreprises qui veulent adopter une approche dite « filière » dans le but de maximiser les retombées potentielles. | En cours |

Priorité : Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes du secteur bioalimentaire

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Poursuivre l'accompagnement auprès de ces entreprises et soutenir financièrement les travaux nécessaires dans le but d'obtenir des résultats de recherche permettant d'améliorer significativement leurs pratiques. | En cours |
| Contribuer à la promotion du terroir de la Mauricie en soutenant les entreprises et les organismes dans leurs efforts de valorisation de leurs produits. | En cours |

Priorité : Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles, de façon durable

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|----------------------|
| Maintenir son soutien aux initiatives d'entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent mettre au point des produits distinctifs à valeur ajoutée. | En cours |
| Soutenir la réalisation du projet L'Agroalimentaire s'invite à l'école. | Nouvelle En cours |

Priorité : Faciliter la relève et le transfert d'entreprise

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Offrir un accompagnement aux entrepreneurs qui désirent se lancer en affaires ou s'établir en agriculture. | En cours |

05 - ESTRIE

Priorité : Soutenir la mise en valeur de la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Offrir son expertise et son soutien financier pour la réalisation de projets contribuant, notamment, à la promotion de l'achat local et au développement de filières bioalimentaires distinctives. | En cours |
| Offrir un soutien financier et un accompagnement personnalisé aux entreprises de l'industrie de la transformation alimentaire, notamment pour qu'elles mettent au point des produits distinctifs qui répondent aux besoins des consommateurs, et pour qu'ainsi, elles soient concurrentielles sur les marchés. | En cours |
| Coprésider le Groupe de réflexion et d'action sur les priorités estriennes (GRAPE) concernant le développement des ressources. | En suspens |

06- MONTRÉAL

Priorité : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|----------------------|
| Mieux préparer les entreprises à la commercialisation auprès des grands détaillants et du commerce en ligne. | En cours |
| Maintenir son soutien financier aux entreprises montréalaises et à celles qui désirent accéder au marché de la région. | En cours |
| Conclure une entente de partenariat visant le développement du secteur bioalimentaire à Montréal. | Réalisée Modifiée |

Priorité : Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole.

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Participer à des groupes de travail et mettre en œuvre l'entente de partenariat qui permet de participer au financement du Conseil des politiques alimentaires montréalais en offrant son expertise et son soutien financier pour la réalisation de projets. | Réalisée |

07- OUTAOUAIS

Priorité : Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|-----------------------|
| Travailler en collaboration avec les organismes du milieu pour organiser des événements qui stimulent l'entrepreneuriat dans la région, et ce, dans la pleine synergie des compétences respectives des organisations qui y collaborent. | En cours ⁹ |

Priorité : Soutenir la diversification économique et l'innovation

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Favoriser la diversification économique et l'innovation en mobilisant les experts du secteur à l'intérieur de journées d'information et de journées-champs offertes aux entreprises ainsi qu'à l'occasion de tables rondes favorisant la concertation et le partage des connaissances. | En cours |
| Appuyer la mise en place d'essais et l'implantation de nouvelles pratiques et technologies adaptées aux réalités du secteur. | En cours |

Priorité : Promouvoir et de mettre en valeur le secteur agroalimentaire

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Participer, dans le cadre du projet de recherche intitulé <i>Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais par rapport à sa situation frontalière</i> , à l'élaboration de l'état de la situation qui touche les entreprises agroalimentaires de l'Outaouais en ce qui concerne les freins à la commercialisation transfrontalière des produits agroalimentaires. | En cours |

9. Cette action était considérée comme « Réalisée » dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019. Or, comme les Rendez-vous agroalimentaires de l'Outaouais constituent un événement annuel récurrent, il a été convenu de qualifier l'action comme étant « En cours ».

Priorité : Pour promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire, offrir un soutien pour la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) des municipalités régionales de comté de la région et prévoir des actions concrètes pour encourager le démarrage et la relève des entreprises agricoles

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Soutenir financièrement l'élaboration et la révision des PDZA ainsi que l'accomplissement des actions qui en résultent. | En cours |
| Appuyer et favoriser le partenariat et la collaboration entre les organismes partenaires et consolider l'accueil, l'accompagnement et le suivi des entreprises en situation de démarrage, et ce, en mettant notamment à leur disposition ses ressources spécialisées si elles en manifestent le besoin. | En cours |
| Offrir de l'aide financière particulière à la relève en vue, notamment, de permettre l'acquisition d'habiletés et de connaissances. | En cours |

08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Priorité : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Maintenir son offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des entrepreneurs du secteur bioalimentaire. | En cours |

Priorité : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Soutenir, sur le plan financier, l'élaboration et la révision des plans de développement de la zone agricole ainsi que l'accomplissement des actions qui en résultent. | En cours |
| Maintenir son accompagnement et son soutien financier pour permettre aux entreprises de s'adapter et, ainsi, pouvoir leur donner l'occasion d'améliorer leur compétitivité. | En cours |

09- CÔTE-NORD

Priorité : Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Fournir des efforts de collaboration avec les intervenants en ce qui concerne les différentes initiatives recoupant la clientèle du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, ainsi que celle de l'agriculture et de l'agroalimentaire, afin de mieux faire connaître les préoccupations. | En cours |

Priorité : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Poursuivre l'accompagnement des entreprises, notamment par l'appui au financement des projets et au service-conseil offert aux promoteurs. | En cours |

Priorité : Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs dans le secteur bioalimentaire

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Continuer d'assurer son soutien au démarrage d'entreprises en offrant un service d'accompagnement aux entrepreneurs et à ceux de la relève, notamment autochtone. | En cours |

Priorité : Agir en synergie

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Poursuivre sa participation dans les différents comités régionaux qui travaillent, notamment, à résoudre des problèmes à l'échelle régionale. | En cours |

10- NORD-DU-QUÉBEC

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Travailler de concert avec les intervenants du milieu pour que d'autres projets bioalimentaires adaptés aux réalités du territoire du Nord-du-Québec soient réalisés. | En cours |

11- GASPÉSIE

Priorité : Participer au développement économique et à la création d'emplois

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Participer au comité de la relève agricole de la région, qui détermine des actions qui permettront de soutenir la relève et les cédants. | En cours |
| Poursuivre son service d'accompagnement déjà en place pour la relève. | En cours |
| Continuer à soutenir les entreprises dans leur stratégie de commercialisation par l'intermédiaire de ses programmes. | En cours |

Priorité : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Poursuivre, non seulement sur le plan financier, mais également sur les plans professionnel et organisationnel, son soutien à la réalisation de différents projets qui concernent le tourisme gourmand et l'agrotourisme, et ce, en favorisant la participation des intervenants. | En cours |
| Travailler étroitement avec les intervenants en vue de répondre aux besoins spécifiques de leur territoire. | En cours |

11- ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Priorité : Consolider et diversifier l'économie

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Poursuivre ses efforts en ce sens et collaborer avec les acteurs du milieu pour trouver des mesures de soutien facilitant la relève agricole et agroalimentaire. | En cours |
| Maintenir son offre d'accompagnement et de soutien financier pour la concertation des différents partenaires du développement du secteur bioalimentaire sur le territoire de l'archipel et pour la mise en œuvre d'actions stratégiques pour le développement de ce secteur. | En cours |

12- CHAUDIÈRE-APPALACHES

Priorité : Encourager le développement du secteur bioalimentaire

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Poursuivre son accompagnement auprès des entreprises de la région en matière de transformation et de commercialisation. | En cours |
| Poursuivre son implication auprès du Comité de développement agroalimentaire des Appalaches et de la relève, qui souhaite utiliser les terres-écoles. | En cours |
| Poursuivre son offre de services à la disposition des clients et des conseillers en matière de développement régional et sectoriel, notamment en les accompagnant au cours des différentes étapes de leurs projets. | En cours |

Priorité : Encourager le développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun d'initiatives issues des plans de développement de la zone agricole (PDZA)

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Poursuivre son soutien financier et professionnel afin de mettre en œuvre la planification stratégique issue d'actions inscrites dans les différents PDZA de la région. | En cours |

13- LAVAL

Priorité : Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants en intensifiant le développement des secteurs agricole et agroalimentaire

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Soutenir les projets de développement du secteur par l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à Laval 2017-2020. | Réalisée |

Priorité : Créer un laboratoire d'innovation sociale

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Travailler de concert avec la Ville en vue de contribuer à la réalisation de projets d'innovation sociale dans le domaine de l'alimentation. | Réalisée |

14- LANAUDIÈRE

Priorité : Améliorer la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la quatrième révolution industrielle

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Soutenir un plus grand nombre d'entreprises en vue de répondre à de nouveaux marchés de proximité présents et encore peu exploités dans le grand Montréal. | En cours |

Priorité : Accompagner et soutenir les entreprises et les entrepreneurs du secteur agroalimentaire dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.)

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Continuer à offrir un service d'accompagnement aux entreprises qui sont en situation de démarrage. | En cours |

Priorité : Mettre en valeur et promouvoir les biens et les produits régionaux, notamment par l'agrotourisme

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Collaborer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de partenariat pour le développement du secteur bioalimentaire en offrant son expertise et son soutien financier pour la coordination des projets ainsi que pour leur réalisation. | Réalisée |

Priorité : Permettre un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des municipalités régionales de comté (MRC) et de leur connaissance fine de leur milieu

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Maintenir son soutien financier et son accompagnement pour l'élaboration et la révision des PDZA et en offrir pour la réalisation d'actions qui en résultent. | En cours |

15- LAURENTIDES

Priorité : Assurer la compétitivité économique et valoriser les éléments distinctifs des Laurentides pour rehausser leur pouvoir d'attractivité et la fierté de leurs citoyens

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|----------------------|
| Poursuivre son soutien sur le plan financier ainsi que son accompagnement en vue de mettre en œuvre la stratégie bioalimentaire nommée <i>Mes Laurentides, j'en mange</i> , laquelle a été élaborée en concertation avec les partenaires régionaux. À cet effet, l'entente sectorielle en cours avec le Carrefour bioalimentaire des Laurentides permet de favoriser l'accompagnement des entreprises du secteur agroalimentaire ainsi que la mise en valeur des produits régionaux. | En cours Modifiée |

Priorité : Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|----------------------|
| Poursuivre le dialogue avec les acteurs du milieu à ce sujet. Intégrer la saine gestion de l'eau dans le plan d'action de l'approche régionale en agroenvironnement. Appuyer les différents partenaires et organismes dans la coordination de projets à vocation collective ayant pour objectif une saine gestion de l'eau en milieu agricole. De plus, un soutien financier est aussi offert aux entreprises agricoles dans l'adoption de bonnes pratiques dans l'utilisation de l'eau ainsi qu'en matière agroenvironnementale. | En cours Modifiée |

16- MONTÉRÉGIE

Priorité : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Rencontrer les intervenants qui le désirent en vue de présenter son offre de service et la procédure d'accueil de la relève agricole. | En cours |
| Mettre sur pied des projets mobilisateurs dans le domaine de l'agroalimentaire en partenariat avec les intervenants. | En cours |
| Poursuivre les efforts pour offrir des formations, par l'intermédiaire de l'Institut de technologie agroalimentaire, en demeurant à l'affût des tendances et des occasions qui se présentent dans le secteur, notamment dans les programmes spécialisés en agriculture biologique, et ce, tant en formation initiale qu'en formation continue. | En cours |

Priorité : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Continuer d'être sur le terrain pour offrir de la formation, notamment par l'intermédiaire de la Caravane santé des sols et l'organisation de journées d'information en salle. | En cours |

Priorité : Créer la richesse par l'économie et l'innovation

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|----------------------|
| Continuer d'apporter son appui à la démarche ACCORD qui vise le développement économique du secteur bioalimentaire. | En cours Modifiée |
| Mettre en place divers projets avec l'organisme TransformAction et avec l'ensemble de ses autres partenaires du domaine de la transformation alimentaire. | En cours |

Priorité : Promouvoir et développer le tourisme

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Travailler avec les intervenants dans le but d'adapter et de bonifier la campagne La Montérégie, le garde-manger du Québec en fonction de leurs besoins. | En cours |

17- CENTRE-DU-QUÉBEC

Priorité : Faire des collectivités de la région des communautés entrepreneuriales

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Poursuivre son accompagnement professionnel auprès des entrepreneurs désirant se lancer en affaires. | En cours |
| Offrir de l'aide financière à la relève en vue de lui permettre d'acquérir des habiletés et des connaissances. | En cours |
| Offrir un accompagnement professionnel et un soutien financier aux acteurs du milieu pour favoriser l'établissement de nouvelles entreprises agricoles. | Nouvelle Amorcée |
| Soutenir les entreprises qui décident d'innover et de concevoir des projets allant dans cette direction. | En cours |

Priorité : Valoriser le milieu agricole

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|----------------------|
| Offrir un accompagnement aux entrepreneurs qui désirent se lancer en affaires ou s'établir en agriculture. | En cours |
| Poursuivre l'accompagnement des acteurs du milieu dans l'élaboration et la révision des PDZA ainsi que dans l'accomplissement des actions qui en découlent. | En cours |
| Offrir de l'aide financière pour réaliser la révision d'un PDZA adopté il y a plus de cinq ans. | Amorcée Nouvelle |
| Offrir de l'aide financière pour appuyer la mise en œuvre de projets ciblés par le milieu. | Amorcée Nouvelle |
| Offrir un accompagnement professionnel et un soutien financier pour l'élaboration d'un plan d'agriculture urbaine de la ville de Victoriaville. | Réalisée Nouvelle |

Priorité : Valoriser le milieu agricole par l'exploitation durable des ressources agricoles, forestières et acéricoles

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|----------------------|
| Participer activement aux travaux du pôle d'expertise multidisciplinaire mis en place pour se pencher sur les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'écosystème du lac Saint-Pierre. | En cours Modifiée |
| Contribuer financièrement pour soutenir les actions en lien avec les pratiques agricoles durables. | Amorcée Nouvelle |
| Collaborer à la détermination de pratiques agricoles durables. | En cours |

Priorité : Valoriser le milieu agricole par l'ouverture de nouveaux marchés

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Accompagner les entreprises voulant développer une approche filière en vue de maximiser les retombées potentielles pour leur secteur d'activité. | En cours |

Résumé de l'état d'avancement général des actions en réponse aux priorités régionales

| RÉGION | Actions non amorcées (nombre) | Actions amorcées (nombre) | Actions en cours (nombre) | Actions en suspens (nombre) | Actions réalisées (nombre) | Actions abandonnées (nombre) | Nouvelles actions (nombre) | Actions modifiées (nombre) | Total (nombre) |
|-------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------|
| Bas-Saint-Laurent | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Capitale-Nationale | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Mauricie | 0 | 0 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 9 |
| Estrie | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Montréal | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 | 4 |
| Outaouais | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 |
| Abitibi-Témiscamingue | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Côte-Nord | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| Nord-du-Québec | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Gaspésie (DRG) | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| Îles-de-la-Madeleine | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Chaudière-Appalaches | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| Laval | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Lanaudière | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| Laurentides | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| Montérégie | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 |
| Centre-du-Québec | 0 | 4 | 8 | 0 | 1 | 0 | 5 | 1 | 13 |
| TOTAL | 0 | 4 | 63 | 1 | 8 | 0 | 6 | 5 | 76 |

Actions ou réponses en lien avec les objectifs de décentralisation

Territoire visé : Provincial

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Poursuivre les réflexions entreprises dans le cadre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités et de la mise en œuvre des actions du Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités. | En cours |

Territoire visé : Ville de Montréal

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Dans la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde, le Ministère souligne l'importance du secteur bioalimentaire dans la région de Montréal en incluant une piste de travail pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant le territoire de la région. | En cours |

Territoire visé : Ville de Québec

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Se rendre disponible pour collaborer avec la Ville et tenir compte de ses particularités. | En cours |

Actions ou réponses en lien avec les objectifs de délégation

Territoire visé : Provincial

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|--|---------------------|
| Renforcer ses partenariats avec le milieu municipal par la conclusion d'ententes sectorielles de développement visant à contribuer au développement des communautés et du secteur. | En cours |

Actions ou réponses en lien avec les objectifs de régionalisation

Territoire visé : Provincial

| ACTION/RÉPONSE | ÉTAT DE RÉALISATION |
|---|---------------------|
| Examiner la marge de manœuvre qu'il sera possible de donner aux administrateurs responsables des opérations régionales pour qu'ils puissent agir avec une agilité et une célérité accrues dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires. | En cours |

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le 1^{er} mai 2017, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) est entrée en vigueur. Les organismes publics sont dorénavant tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations d'actes jugés répréhensibles, conformément à l'article 25 de la Loi.

Au cours de l'année 2019-2020, le responsable ministériel du suivi des divulgations d'actes répréhensibles n'a reçu aucune information à cet égard.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2019-2020 | NOMBRE DE DIVULGATIONS | NOMBRE DE MOTIFS | MOTIFS FONDÉS |
|---|------------------------|------------------|---------------|
| Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations | 0 | | |
| Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) | | S.O. | |
| Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 | | S.O. | |
| Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent. | | | |
| Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi | | S.O. | S.O. |
| Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie | | S.O. | S.O. |
| Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui | | S.O. | S.O. |
| Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité | | S.O. | S.O. |
| Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement | | S.O. | S.O. |

| DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2019-2020 | NOMBRE DE DIVULGATIONS | NOMBRE DE MOTIFS | MOTIFS FONDÉS |
|--|------------------------|------------------|---------------|
| Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment | | S.O. | S.O. |
| Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations | | S.O. | |
| Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés | | | S.O. |
| Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé | S.O. | S.O. | S.O. |
| Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ¹⁰ | S.O. | S.O. | S.O. |

10. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2020

| NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER |
|--|
| 1 381 |

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020

| RÉGULIER | OCCASIONNEL | ÉTUDIANT | STAGIAIRE |
|----------|-------------|----------|-----------|
| 98 | 240 | 189 | 30 |

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020

| Statut d'emploi | Nombre total de personnes embauchées 2019-2020 | Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés | Nombre d'anglophones embauchés | Nombre d'Autochtones embauchés | Nombre de personnes handicapées embauchées | Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible | Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%) |
|-----------------|--|---|--------------------------------|--------------------------------|--|---|--|
| Régulier | 98 | 19 | 1 | 0 | 1 | 21 | 21,4 |
| Occasionnel | 240 | 19 | 1 | 0 | 2 | 22 | 9,2 |
| Étudiant | 189 | 4 | 3 | 0 | 0 | 7 | 3,7 |
| Stagiaire | 30 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 10,0 |

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

| STATUT D'EMPLOI | 2019-2020 | 2018-2019 | 2017-2018 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| Régulier (%) | 21,4 | 4,7 | 8,9 |
| Occasionnel (%) | 9,2 | 8,6 | 6,0 |
| Étudiant (%) | 3,7 | 11,2 | 7,6 |
| Stagiaire (%) | 10,0 | 3,4 | 14,3 |

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

| Groupe cible | Nombre au 31 mars 2020 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%) | Nombre au 31 mars 2019 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%) | Nombre au 31 mars 2018 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2018 (%) |
|-----------------------|------------------------|---|------------------------|---|------------------------|---|
| Anglophones | 6 | 0,4 | 6 | 0,4 | 9 | 0,7 |
| Autochtones | 5 | 0,4 | 4 | 0,3 | 5 | 0,4 |
| Personnes handicapées | 18 | 1,3 | 18 | 1,3 | 22 | 1,6 |

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

| Groupe cible par regroupement de régions | Nombre au 31 mars 2020 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%) | Nombre au 31 mars 2019 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%) | Nombre au 31 mars 2018 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%) |
|--|------------------------|--|------------------------|--|------------------------|--|
| MVE Montréal/Laval | 10 | 27,0 | 8 | 22,2 | 8 | 20,5 |
| MVE Outaouais/Montérégie | 29 | 7,7 | 28 | 7,5 | 25 | 6,6 |
| MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides | 12 | 10,3 | 11 | 9,3 | 11 | 9,3 |
| MVE Capitale-Nationale | 80 | 12,0 | 54 | 8,5 | 51 | 8,1 |
| MVE Autres régions | 17 | 4,2 | 14 | 3,4 | 14 | 3,3 |

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020

| GROUPE CIBLE | PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE) | PERSONNEL D'ENCADREMENT (%) |
|---------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Minorités visibles et ethniques | 4 | 4,7 |

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi

| | RÉGULIER | OCCASIONNEL | ÉTUDIANT | STAGIAIRE | TOTAL |
|--------------------------------------|----------|-------------|----------|-----------|-------|
| Nombre total de personnes embauchées | 98 | 240 | 189 | 30 | 557 |
| Nombre de femmes embauchées | 66 | 149 | 135 | 21 | 371 |
| Taux d'embauche des femmes (%) | 67,3 | 62,1 | 71,4 | 70,0 | 66,6 |

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020

| Groupe cible | PERSONNEL D'ENCADREMENT | PERSONNEL PROFESSIONNEL | PERSONNEL TECHNICIEN | PERSONNEL DE BUREAU | AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX | PERSONNEL OUVRIER | TOTAL |
|---|-------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|------------------------------|-------------------|-------|
| Effectif total (hommes et femmes) | 91 | 774 | 415 | 91 | 0 | 10 | 1 381 |
| Femmes | 41 | 428 | 309 | 86 | 0 | 0 | 864 |
| Taux de représentativité des femmes (%) | 45,1 | 55,3 | 74,5 | 94,5 | 0 | 0 | 62,6 |

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH

| AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020) | AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019) | AUTOMNE 2017 (COHORTE 2018) |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 6 | 6 | 5 |

Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

| 2019-2020 | 2018-2019 | 2017-2018 |
|-----------|-----------|-----------|
| 4 | 4 | 3 |

Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

| MESURE OU ACTION | GROUPE CIBLE | NOMBRE DE PERSONNES VISÉES |
|--|--------------|---|
| Promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des gestionnaires du Ministère | 1 | Tout le personnel gestionnaire du Ministère |

4.6 Allègement réglementaire et administratif

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, Pour une réglementation intelligente, a été adoptée en 2014 et actualisée en septembre 2017 pour poursuivre les efforts gouvernementaux visant à limiter le fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Cette section fait état des réalisations du MAPAQ pour 2019-2020 concernant son suivi des exigences en la matière.

Mécanisme de révision des exigences réglementaires

Le MAPAQ a poursuivi son objectif pour ce qui est de l'examen de l'ensemble de ses lois et de ses règlements touchant les entreprises, afin de déterminer s'ils sont toujours adéquats et de s'assurer que le fardeau réglementaire et administratif des entreprises est réduit à l'essentiel. Au terme du quatrième exercice (2019-2020), 7 lois et règlements ont été examinés, alors que l'examen de 6 lois et règlements était planifié. Le total est maintenant de 35, soit 95 % de l'objectif sur 5 ans. Des modifications sont suggérées pour la majorité de ces 35 lois et règlements, au cas où le gouvernement déciderait de les modifier.

Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ

L'indicateur 16.1 du Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ prévoit la réduction des coûts de deux formalités administratives et d'un programme ayant des répercussions importantes pour les entreprises. L'objectif est de réduire, d'ici 2022-2023, de 20 % le coût des permis pour le commerce de détail et la restauration, de 15 % le coût de l'enregistrement des exploitations agricoles et de 40 % les coûts administratifs liés au crédit de taxes foncières agricoles.

Coût des formalités administratives pour les entreprises

Le Ministère a effectué ses travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives pour les entreprises afin d'en faire le suivi pour l'année 2018-2019. L'évaluation de ce coût selon la méthode gouvernementale montre une réduction du fardeau de 3,8 % comparativement à l'année précédente, 5 des 46 formalités ayant eu un effet sur le coût. Cette amélioration porte la réduction à 61,1 % depuis l'année 2004. Cette baisse est principalement due à la mise en place d'une version électronique des différents formulaires, ce qui amène un nombre plus élevé d'entreprises à utiliser cette voie au lieu de la poste ou du dépôt à un bureau de services.

Actualisation de la Loi sur les produits alimentaires et du Règlement sur les aliments

La Loi sur les produits alimentaires et le Règlement sur les aliments sont en cours de révision, l'examen des exigences réglementaires ayant fait ressortir la pertinence de leur actualisation en priorité. Le prolongement de la durée de validité des permis est planifié. Cette modification fait partie d'un projet d'envergure de modernisation de la réglementation sur la salubrité des aliments au Québec. Des consultations à ce sujet seront menées auprès des producteurs, des transformateurs, des détaillants, des restaurateurs et des consommateurs.

Cette actualisation est liée à la mesure 7 du Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail – *Alléger le fardeau des détaillants*, lancé en août 2018. En vertu de la mesure 1 de ce plan d'action, le MAPAQ s'est également doté d'un plan de réduction de la fréquence des formalités administratives dans le secteur du commerce de détail.

Modifications à la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles a été sanctionnée le 17 mars 2020. Cette loi, qui modifie entre autres la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur la Financière agricole du Québec, réforme le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) et jette les bases d'un guichet unique de collecte d'information auprès des producteurs agricoles entre le MAPAQ et La Financière agricole du Québec (FADQ).

De façon plus spécifique, la réforme du PCTFA a pour objectif de réduire de près de 67 % les communications entre le Ministère et les entreprises agricoles. Cela représente une économie de près de 400 000 \$ par année pour les entreprises agricoles. Également, la loi vise à réduire le fardeau administratif des producteurs en permettant au ministre de confier à la FADQ l'enregistrement des exploitations agricoles, leur évitant de fournir une même information à plusieurs endroits.

Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Entré en vigueur le 24 janvier 2019, ce nouveau règlement, adopté en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, permet certaines activités sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Cet allègement vise, notamment, certains travaux à des fins municipales ou d'utilité publique ainsi que l'agrotourisme. Il permet de simplifier l'administration de la LPTAA par la CPTAQ et de diminuer le nombre de demandes que les citoyens, les entreprises et les municipalités doivent formuler, sans nuire à la protection du territoire ou des activités agricoles.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

| NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES | |
|---------------------------------|-----|
| | 638 |

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

| DÉLAI DE TRAITEMENT | DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS | DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | RECTIFICATION |
|-----------------------------------|---|--|---------------|
| 0 à 20 jours | 609 | 11 | 0 |
| 21 à 30 jours | 42 | 1 | 0 |
| 31 jours et plus (le cas échéant) | 0 | 0 | 0 |
| Total | 651 | 12 | 0 |

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

| DÉCISION RENDUE | DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS | DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | RECTIFICATIONS | DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES ↓ |
|------------------------|---|--|----------------|--|
| Acceptée (entièrement) | 180 | 5 | 0 | s. o. |
| Partiellement acceptée | 199 | 4 | 0 | 1, 13, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 24, 28, 29, |
| Refusée (entièrement) | 125 | 2 | 0 | 31, 32, 33, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 88, 9 |
| Autres | 147 | 1 | 0 | 0, 1, 13, 15, 23, 24, 48, 53, 54 |

Mesures d'accommodement et avis de révision

| NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE | NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION |
|--|--|
| 0 | 10 |

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

| QUESTIONS | RÉPONSES |
|---|-------------------|
| Avez-vous un ou une mandataire ? | Oui |
| Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ? | Plus de cinquante |
| Avez-vous un comité permanent ? | Oui |
| Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? | Non |
| Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : | |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? | Non |
| Si oui, expliquez lesquelles : | |

Statut de la politique linguistique institutionnelle

| QUESTIONS | RÉPONSES |
|---|---|
| Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? | Oui |
| Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 25 juin 2013 | |
| Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? | Non |
| Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : | (la révision de la politique linguistique est en cours) |

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

| QUESTIONS | RÉPONSES |
|---|----------|
| Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? | Non |
| Si oui, expliquez lesquelles : | |
| Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ? | |
| Les activités pour faire connaître la politique linguistique du Ministère sont à déterminer. Elles feront suite à la révision de la politique linguistique et à l'approbation de l'Office québécois de la langue française et du sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. | |

4.9 Politique de financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère est tenu de rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

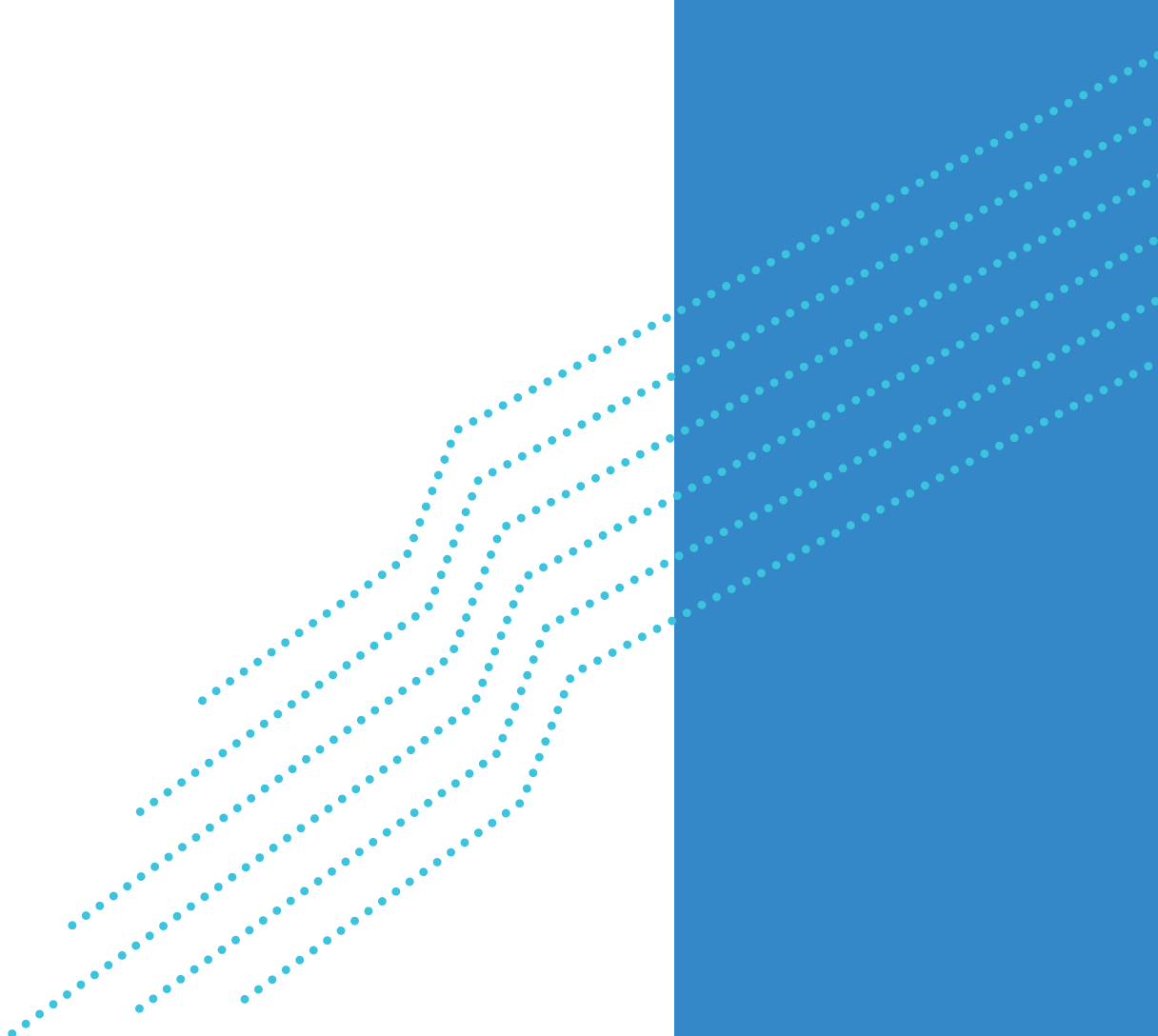
En 2010-2011, le Ministère a établi un coût de revient à partir de deux grandes activités qui constituent ses services tarifés, soit la délivrance des permis relatifs à la garde d'animaux et de ceux relatifs à la salubrité des établissements alimentaires. La délivrance et le renouvellement de ces permis comptent pour 88 % des revenus du MAPAQ.

Pour les autres services tarifés, qui comprennent les analyses en laboratoire ainsi que la délivrance des permis de pêche et d'aquaculture commerciales, le Ministère a établi un niveau de financement de 38 %.

Les tarifs des permis sont indexés chaque année conformément à la Loi sur l'administration financière.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

| BIENS ET SERVICES TARIFÉS | REVENUS DE TARIFICATION EN 2018-2019 (M \$) | TAUX DE FINANCEMENT EN 2018-2019 (%) | REVENUS DE TARIFICATION EN 2019-2020 (M \$) | MÉTHODE DE FIXATION DES COÛTS |
|--|---|--------------------------------------|---|-------------------------------|
| Permis relatifs à la garde d'animaux et à la salubrité des établissements alimentaires | 16 132,0 | 36 | 15 985,5 | Coût de revient |
| Autres tarifs | 1 908,7 | 38 | 2 265,8 | Coût de revient / Marché |
| Total | 18 040,7 | - | 18 251,3 | - |



**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec

